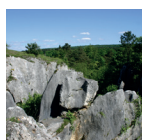
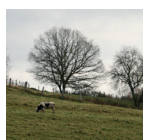


Programme Communal de Développement Rural

PARTIE 3 : STRATÉGIE ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT



JUIN 2018



Fondation Rural de Wallonie
Rue de France, 66 - 5600 Philippeville
+32(0)71/ 66 01 90 • sambre.meuse@frw.be



Atelier d'architecture DR(EA)²M
Place Communale 28 - 6230 Pont-à-Celles
+32(0)71 84 02 99 • info@drea2m.be

Table des matières

Introduction.....	5
Partie 1 : Présentation du diagnostic participatif.....	6
1.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	7
1.1.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	7
1.1.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	7
1.1.3 Tableau de synthèse	7
1.2 TOURISME – PATRIMOINE – CULTURE – TRADITIONS	8
1.2.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	8
1.2.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	8
1.2.3 Tableau de synthèse	9
1.3 DEMOGRAPHIE – VIE SOCIALE.....	10
1.3.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	10
1.3.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	10
1.3.3 Tableau de synthèse	11
1.4 JEUNESSE	12
1.4.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	12
1.4.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	12
1.4.3 Tableau de synthèse	13
1.5 VIE ASSOCIATIVE	14
1.5.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	14
1.5.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	14
1.5.3 Tableau de synthèse	14
1.6 INFORMATION - COMMUNICATION	15
1.6.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	15
1.6.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	15
1.6.3 Tableau de synthèse	15
1.7 CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT.....	16
1.7.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	16
1.7.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	16
1.7.3 Tableau de synthèse	17
1.8 ENERGIE	18
1.8.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	18
1.8.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	18
1.8.3 Tableau de synthèse	18
1.9 MOBILITE.....	19
1.9.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	19
1.9.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	19
1.9.3 Tableau de synthèse	20
1.10 ECONOMIE LOCALE ET EMPLOI	21
1.10.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique	21
1.10.2 Compléments apportés par la consultation de la population.....	21
1.10.3 Tableau de synthèse	22
Partie 2 : Stratégie.....	23
2.1 Formulation de l'enjeu général.....	24
2.2 Formulation des axes, défis et objectifs	25
2.3 Axe 1 : Economie, emploi et formation.....	27
2.3.1 Objectif 1 : Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune.....	27
2.3.2 Objectif 2 : Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification	27
2.3.3 Objectif 3 : Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)	28
2.4 Axe 2 : Cadre de vie – Environnement – Energie – Mobilité.....	29
2.4.1 Objectif 1 : Poursuivre son implication dans les principes du développement durable	29

2.4.2	Objectif 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de Viroinval	29
2.4.3	Objectif 3 : Promouvoir une mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes alternatifs	30
2.4.4	Objectif 4 : Réussir une réduction de l'empreinte écologique globale de la commune	30
2.5	Axe 3 : Vie sociale – Information et communication	31
2.5.1	Objectif 1 : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité.....	31
2.5.2	Objectif 2 : Favoriser les activités intergénérationnelles.....	31
2.5.3	Objectif 3 : Elargir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et réduire la fracture numérique.....	31
2.5.4	Objectif 4 : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité commune.....	32
2.5.5	Objectif 5 : Réduire les incivilités.....	32
2.5.6	Objectif 6 : Renforcer la cohésion et la réinsertion sociale	32
2.6	Axe 4 : Jeunesse – Vie associative.....	34
2.6.1	Objectif 1 : Améliorer la communication et l'information sur la vie associative existante afin de mieux la diffuser et de promouvoir ses actions.....	34
2.6.2	Objectif 2 : Assurer une salle fonctionnelle et polyvalente dans chaque village de l'entité et en améliorer la gestion.....	34
2.6.3	Objectif 3 : Favoriser le maintien des jeunes dans la commune	34
2.6.4	Objectif 4 : Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante et un accueil extra-scolaire de qualité	35
2.7	Axe 5 : Tourisme – Patrimoine – Culture - Traditions	36
2.7.1	Objectif 1 : Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel de la commune.....	36
2.7.2	Objectif 2 : Perpétuer les traditions.....	36
2.7.3	Objectif 3 : Intégrer la population à la dynamique socioculturelle	36
Partie 3 : Situation de l'Opération de Développement Rural dans le cadre des politiques communales 38		
3.1	PREMIERE OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (1999)	39
3.2	SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL (SSC)	42
3.3	PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL (PST)	47
3.4	PCDR – AGENDA 21 LOCAL	51

INTRODUCTION



Introduction

Le présent rapport vise à mettre en place une **Stratégie de Développement Rural** qui oriente et programme des actions que le Conseil communal et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) vont souhaiter réaliser pour les 10 années à venir.

L'élaboration de cette stratégie, de ces défis, repose entièrement sur les étapes précédentes de l'Opération de Développement Rural (ODR), à savoir l'analyse de la situation socio-économique du territoire et les résultats de la participation de la population à travers les rencontres des différentes personnes ressources, la consultation villageoise et les groupes de travail.

L'analyse de ces éléments a permis la mise en évidence d'une part des atouts et des faiblesses de l'entité et d'autre part des préoccupations des habitants.

Cette double approche permet de nuancer ou de compléter l'analyse socio-économique et de définir les défis, objectifs et projets.

C'est la raison pour laquelle la présente stratégie de développement comprend d'abord un diagnostic participatif qui reprend les principales conclusions de l'analyse socio-économique, ainsi que celles des réunions d'Information et Consultation (IC) et des Groupes de Travail (GT) concernant la situation actuelle de la commune.

Le diagnostic a nourri la réflexion des 5 groupes de travail (Tourisme, Patrimoine, Culture et Traditions - Jeunesse et Vie Associative - Vie Sociale, Information et Communication - Cadre de Vie, Environnement, Energie et Mobilité - Economie Locale et Emploi) et c'est au sein de ces groupes de travail qu'a été établi un premier jet des propositions d'objectifs et projets.

Les présentations réalisées dans le cadre des réunions de travail sont reprises en annexe 1 et en annexe 2, la liste des objectifs issus des réflexions des 5 groupes de travail.

La stratégie résulte donc d'une synthèse de ces résultats tout en gardant à l'esprit une approche transversale visant à déterminer les grandes lignes d'évolution de la commune et d'assurer leur développement durable.

La stratégie se doit de définir des « cibles » par objectif, qui permettent de s'assurer que les objectifs définis seront bien atteints. Il est également nécessaire de situer les objectifs de l'Opération de Développement Rural dans le cadre plus large des politiques menées au niveau communal.

Par rapport à la première Opération de Développement Rural, le souci de garantir un **développement durable** au niveau du territoire communal émerge plus fortement.

Les stratégies, élaborées dans le cadre du développement durable, ne se basent plus sur des objectifs mais bien sur des engagements. Par ailleurs, il est clair que l'ODR à elle-seule ne répondra pas à tous les engagements du développement durable. C'est pourquoi la stratégie développée dans l'ODR se veut fédératrice des autres outils de développement dont dispose la commune (Schéma de Structure Communal, Plan Stratégique Transversal principalement) et des différentes politiques menées sur l'entité (ex : CPAS, Plan de Cohésion Sociale, Plan Communal de Développement de la Nature, Parc Naturel Viroin Hermeton, ...).

Titre 1

PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

- 1.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE
- 1.2 TOURISME – PATRIMOINE – CULTURE
– TRADITIONS
- 1.3 DEMOGRAPHIE – VIE SOCIALE
- 1.4 JEUNESSE
- 1.5 VIE ASSOCIATIVE
- 1.6 INFORMATION - COMMUNICATION
- 1.7 CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT
- 1.8 ENERGIE
- 1.9 MOBILITE
- 1.10 ECONOMIE LOCALE ET EMPLOI



Partie 1 : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Le diagnostic participatif se base sur les chapitres de la description socio-économique de la commune (Partie I) complétés en fonction des résultats de la consultation villageoise et des groupes de travail.

1.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

1.1.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

La commune de Viroinval souffre d'une situation géographique relativement enclavée et isolée, aux limites du territoire national ; elle ne bénéficie d'aucun tronçon d'axe majeur de transport routier, ce qui réduit fortement son accessibilité. Face à sa situation géographique peu avantageuse et à la méconnaissance relative de son nom de commune, Viroinval doit saisir les opportunités de se faire mieux connaître ; notamment à travers des projets tels que le développement de l'axe N5/E240 dont elle pourrait capter les retombées positives.

1.1.2 Compléments apportés par la consultation de la population

Le manque d'identité des villages par rapport à la commune de Viroinval a été évoqué à plusieurs reprises.

1.1.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
- Trois régions agro-géographiques spécifiques - Identité historique riche - Beauté de la région	- Isolement géographique et faible accessibilité du territoire communal - Manque d'identité des villages par rapport à Viroinval - Isolement de Oignies, Le Mesnil et des hameaux (Matignolle et Regniessart) - Isolement, éloignement par rapport à la N5/E420
Propositions	
- Se faire mieux connaître - Tirer profit du développement de la N5/E420	

1.2 TOURISME – PATRIMOINE – CULTURE – TRADITIONS

1.2.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

Avec son territoire hautement attractif sur le plan naturel et paysager, l'entité pourrait tirer davantage profit de son image.

D'un potentiel écologique incontestable, le territoire a fait ou fait l'objet de nombreux suivis, souvent de niveau scientifique. Il reste cependant des opportunités à saisir et des actions à mettre en œuvre et à poursuivre.

Viroinval a fait le choix d'un tourisme vert, naturel et culturel, par opposition au tourisme de masse. La redynamisation du territoire doit être un objectif primordial, basé sur la poursuite du développement touristique et la valorisation des atouts de la commune.

Au niveau culturel, la commune jouit d'un équipement varié et d'une forte dynamique associative. Le territoire accueille de nombreux musées et manifestations socio-culturelles et sportives.

La commune doit donc faire face à un double défi, d'une part entretenir soigneusement ce qui fait son identité et son attrait, et d'autre part faire face de manière imaginative aux besoins internes qui se manifestent et saisir les opportunités d'un développement touristique et culturel durable.

Rappel du constat

Viroinval, un riche patrimoine naturel, culturel et historique, des villages de charmes et des sites remarquables, une multitude d'atouts à préserver, de nombreuses opportunités à développer, vecteurs d'une activité touristique verte, durable et maîtrisée.

1.2.2 Compléments apportés par la consultation de la population

Les habitants s'accordent sur le caractère rural de l'entité et la nécessité de préserver celui-ci à travers la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti.

Les habitants apprécient la qualité et le nombre d'infrastructures et activités touristiques et soulignent la richesse des activités culturelles mises en place.

Plusieurs faiblesses sont cependant mentionnées à maintes reprises : disparition de la dynamique de fleurissement des villages, plaines de jeux décentralisées ou absentes, office du tourisme mal situé, vétusté de certains éléments du patrimoine bâti, bilinguisme peu répandu.

Les projets proposés visent à améliorer l'attrait touristique et la vie socioculturelle en équipant chaque village d'infrastructures.

1.2.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
▪ Qualité du patrimoine naturel et paysager ▪ Caractère rural très préservé ▪ Identité historique riche ▪ Parc Naturel Viroin-Hermeton ▪ Phénomènes karstiques remarquables ▪ Densité élevée de points de vue paysagers remarquables ▪ Vierves « plus beaux villages de Wallonie » ▪ Activité touristique importante ▪ Offre culturelle importante et diversifiée ▪ Ecrivains locaux (Masson et Chot) ▪ Chemins et sentiers de Saint Jacques de Compostelle ▪ Réseaux de promenades	▪ Quelques interventions nuisent à la qualité des paysages (antennes, urbanisation de loisirs, lotissements, lignes électriques, ...) ▪ Entrées de villages détériorées (faible qualité architecturale) ▪ Pression touristique et activités de loisirs (dégradation du milieu, dépôts sauvages, pollution, ...) ▪ Bilinguisme peu répandu ▪ Peu d'activités familiales en soirée ▪ Absence de lieu de baignade ▪ Politique d'encadrement des groupes « scouts » insuffisante malgré l'opération « Well'camps »
Propositions	
▪ Tirer davantage profit de l'image de la commune ▪ Développement dans le sens d'un tourisme vert ▪ Multiplication des coopérations intercommunales (cultures, sport, ...) ▪ Mise en place du Massif Forestier du Pays de Chimay ▪ Signalisation touristique ▪ Remise en état des différentes salles des fêtes et de leurs abords et création de nouvelles salles à Olloy et Vierves ▪ Mise en valeur du petit patrimoine (pompes, bornes, lavoir, sources, fontaines, kiosques, croix des Aviateurs) ▪ Organisation d'activités pour transmettre les coutumes, créations locales, nature, traditions manuelles ▪ Création d'une école d'alpinisme ▪ Fleurissement des villages	

1.3 DEMOGRAPHIE – VIE SOCIALE

1.3.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

La commune de Viroinval compte 5.809 habitants (chiffre au 1er janvier 2015) pour 12.122 ha. La densité de population y est donc assez faible (48 hab./km²) par rapport à la moyenne wallonne (± 213 hab./km²). De manière générale, Viroinval est en perte de vitesse démographique par rapport aux territoires adjacents, l'augmentation de la population se jouant seulement à l'échelle d'une centaine de personnes ces dernières années.

Viroinval connaît un phénomène de migration relativement important. Ce sont essentiellement les jeunes (moins de 30 ans) et les petits ménages qui émigrent de la commune. Néanmoins, par son cadre naturel et paysager et le coût de l'immobilier sensiblement inférieur aux communes voisines, Viroinval attire un bon nombre de personnes, essentiellement de petits ménages et une population ayant une moyenne d'âge plus élevée. Viroinval est sans conteste une commune dont la population s'inscrit dans un réel processus de vieillissement. Notons que l'attraction de la commune participe à la hausse des prix de l'immobilier qui, bien qu'inférieurs aux communes voisines, ont triplé sur les 20 dernières années.

Par l'intermédiaire de ses différents partenaires sociaux (CPAS, Plan de cohésion sociale, plateforme Jeunesse, Commission Communale de l'Accueil (CCA), ...), la commune de Viroinval montre l'intérêt qu'elle accorde aux services et au bien-être de ses habitants. Néanmoins, la situation sociale de la population, isolée et précarisée, constitue une réelle difficulté. Un soutien aux structures existantes, un renforcement des aides et une amélioration de l'accès aux services extérieurs apparaissent nécessaires.

Rappel du constat

Viroinval, des services de proximité et de cohésion sociale à soutenir et développer pour améliorer la vie sociale et le bien-être de la population.

1.3.2 Compléments apportés par la consultation de la population

Globalement, les habitants sont satisfaits de la faible densité de la population. Ils estiment que cette faible densité de population et le faible taux d'urbanisation du territoire contribuent à la qualité de leur cadre de vie. Ils soulignent par ailleurs le calme et la convivialité présents dans les villages.

Une forte volonté d'améliorer la cohésion sociale transparaît des différentes réunions de consultation. Les habitants regrettent par exemple le vandalisme grandissant et les incivilités de plus en plus courantes.

Les habitants de la commune reconnaissent néanmoins une certaine redynamisation des villages, notamment au travers des activités, de la participation citoyenne et de la présence de nombreuses associations.

1.3.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
▪ Services à la population (enseignement, accueil extra-scolaire, aide à l'insertion professionnelle, CPAS, Agence locale pour l'emploi, ...) ▪ Faible densité de population ▪ Calme ▪ Convivialité, entraide toujours présente ▪ Fête des voisins ▪ Redynamisation des villages	▪ Evolution de la population peu dynamique ▪ Vieillissement de la population ▪ Phénomènes de migrations relativement importants ▪ Solde naturel négatif ▪ Revenus moyens par habitant faibles. ▪ Plus de vandalisme et incivilités courantes
Propositions	
▪ Jumelage/échanges entre villages (création de comités de quartier) ▪ Dynamique intergénérationnelle, atelier d'échange entre les générations ▪ Cantonnier, garde champêtre, personne de contact ▪ Place plus importante au centre des villages pour garder la convivialité (lieux de rencontre) ▪ Soutenir le développement des SEL (service d'échange local) ▪ Création de jeux inter-villages ▪ Associations de voisins	

1.4 JEUNESSE

1.4.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

Par l'intermédiaire de la plate-forme jeunesse, du Plan de cohésion sociale, de la Commission Communale d'Accueil (CCA), la commune de Viroinval montre l'intérêt qu'elle accorde aux jeunes.

En plus des différents centres d'accueil (écoles, accueil de la petite enfance, accueil extra-scolaire) mis à disposition des jeunes dans chaque village, de nombreuses activités et animations sont mises en place par la commune et les différentes associations présentes sur le territoire communal.

Malgré ces divers investissements, il existe bel et bien quelques inquiétudes pour les jeunes de la commune. Tout d'abord, il existe un certain clivage entre les jeunes des différents villages (organisation de « bandes »). Il existe aussi quelques problèmes de consommation de drogues ou de petite délinquance. Il semble aussi que les jeunes connaissent une certaine démotivation créée par la situation économique et sociale qu'ils rencontrent à Viroinval.

Les jeunes ne sont pas retenus dans l'entité car ils n'y trouvent pas de travail et pour ceux d'entre eux qui veulent faire des études, il leur est souvent nécessaire de quitter leur village.

Notons que l'implantation de différents centres de recherches universitaires sur le territoire communal pourrait être un préalable à l'installation de certaines formations supérieures diplômantes au sein de ces centres de recherche.

Rappel du constat

Viroinval, une jeunesse à préserver et à protéger dans une commune au monde associatif, sportif et culturel dynamique mais dont l'attrait et la situation économique et sociale ne sont pas toujours motivants pour les jeunes.

1.4.2 Compléments apportés par la consultation de la population

De manière générale, les habitants souhaitent un renforcement des actions en faveur de la jeunesse. En effet, une forte volonté d'améliorer la cohésion sociale transparaît des différentes réunions de consultation.

Plusieurs faiblesses sont mentionnées à maintes reprises : mauvais état ou mauvaise localisation de certaines plaines de jeux (Oignies, Olloy), absence de plaine de jeux à Dourbes, absence de local de jeunes à Treignes, pas assez d'activités pour les jeunes et les seniors, manque d'infrastructures sportives, ...

Les habitants relèvent néanmoins la participation croissante des jeunes au sein des villages.

1.4.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
▪ Plaines de jeux ▪ Chaque village abrite encore une école ▪ Accueil petite enfance et extra-scolaire ▪ Jeunesse et associations diverses (comités des fêtes, maison de village, ...) ▪ Présence de deux centres de recherches en écologie (centre Marie Victorin et centre Paul Brien de l'ULB) ▪ Centre physique du Globe, Magnetic Valley	▪ Clivage entre les jeunes des différents villages (organisation de « bandes »). ▪ Problèmes de consommation de drogues ou de petite délinquance ▪ Difficultés scolaires ▪ Manque de dynamisme de la part des jeunes ▪ Mauvais état, mauvaise localisation ou absence de certaines plaines de jeux ▪ Absence de local de jeunes à Treignes ▪ Pas assez d'activités pour les jeunes et les seniors ▪ Absence de mouvement de jeunesse à Viroinval
Propositions	
▪ Maintenir les écoles ▪ Local pour la Jeunesse (Mazée, Oignies, Treignes, Dourbes) ▪ Plus d'activités pour les jeunes ▪ Éducation au respect des aînés ▪ Plaine de jeux (Dourbes, Vierves, Nismes, Mazée) ▪ Développement des activités d'éveil et de soutien scolaire ▪ Infrastructures pour les jeunes, ▪ Ouverture d'écoles plus « modernes » ▪ Implication des jeunes dans la vie villageoise ▪ Extension d'une académie des Beaux-Arts	

1.5 VIE ASSOCIATIVE

1.5.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

Concernant les associations actives à Viroinval, elles sont très nombreuses et les activités sont variées. La commune de Viroinval jouit d'une forte dynamique associative.

De nombreuses infrastructures sont mises à la disposition des groupements et associations par l'administration communale dans presque tous les villages : anciennes maisons communales, salles d'écoles (ou anciennes écoles) et salle polyvalente (salles communales, salles de fêtes, maison de village).

Au niveau sportif, on peut constater une grande diversité des sports praticables à Viroinval ainsi qu'un nombre relativement important de structures (pêche, activités nautiques, sentiers et circuits balisés, clubs, centres équestres).

1.5.2 Compléments apportés par la consultation de la population

Les habitants attestent le nombre important d'associations actives dans la commune de Viroinval.

Ils regrettent néanmoins la vétusté de certaines infrastructures et l'absence de structures d'accueil dans certains villages.

Les projets proposés visent à améliorer la vie associative en équipant chaque village d'infrastructures (salles des fêtes, infrastructures sportives, ...).

1.5.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
- Forte dynamique associative - Jeunesse et associations diverses (comités des fêtes, maison de village, ...) - Offre culturelle et sportive très importante et diversifiée	- Vétusté de certaines salles des fêtes - Absence de salle communale à Vierves - Installations sportives vétustes (Olloy, terrain de foot) - Peu de cohésion entre les associations
Propositions	
- Remise en état des salles des fêtes et amélioration de leur gestion - Création de potagers communautaires - Nouveau terrain de foot (Oignies) - Réouverture de la piste de ski et de la plaine de jeux de Oignies → la piste de ski est réouverte. - Plus d'échanges entre associations, mise en place d'un calendrier des manifestations - Aides aux associations (mise à disposition d'un chapiteau) - Ouverture d'une école d'alpinisme	

1.6 INFORMATION - COMMUNICATION

1.6.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

Afin de faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication et principalement l'accès à Internet, l'administration communale a mis en place un Guichet « Télé-Services ». Il s'agit d'un poste informatique (borne interactive) relié à Internet, mis à disposition des citoyens à titre gratuit pour toutes consultations. D'autres ordinateurs sont également disponibles dans divers endroits (local de la Plateforme jeunesse de Nismes, Office du Tourisme de Nismes, Espace Arthur Masson à Treignes).

En ce qui concerne l'information sur la vie de la commune, les citoyens ont accès à différents supports. L'administration communale dispose en interne d'une structure de communication et de plusieurs vecteurs de diffusion de l'information : le Rapport annuel sur les affaires générales de l'administration, les procès-verbaux du Conseil communal (en ligne sur le site internet de la commune), le journal d'information « Viroinval Infos » (page d'information hebdomadaire distribuée en toutes boîtes dans le Proximag), le site internet de la commune (www.viroinval.be), ainsi que des panneaux d'affichage libre implantés dans le centre des agglomérations.

A l'échelle supracommunale, on retiendra également l'existence de la télévision communautaire Canal C, ou encore les brochures d'information de certaines ASBL (l'« Environ » et le « Journal du Parc Naturel »).

La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) est aussi une instance d'avis au sein de laquelle des citoyens peuvent apporter leur motivation et leur expertise. Il en est de même pour les séances d'informations ou réunions plus ciblées, enquêtes publiques et concertations qui sont organisées lors de la mise en œuvre de plans et projets.

1.6.2 Compléments apportés par la consultation de la population

Lors de la consultation, les habitants ont souligné le manque de communication et d'information, le manque de présence politique, le manque de services de proximité comme par exemple la proximité de la police.

Ils souhaitent une meilleure communication avec la commune et ses services et réclament plus de services de proximité.

1.6.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
- Services du Plan de Cohésion Sociale et de la Plateforme Jeunesse - Services à la population (guichet « Télé-Services », site internet de la commune, journal Viroinval Infos, borne internet gratuite, ...)	- Manque de proximité de la Police - Réseau GSM très limité - Manque de communication, d'information - Manque de présence politique - Manque d'information relative aux services - Manque de formation à l'utilisation des technologies de l'information (ex : Internet)
Propositions	
- Décentraliser certains services basés à Nismes dans d'autres villages de l'entité - Création d'un bulletin communal d'information - Plus de services de proximité, plus de proximité de la police - Meilleurs réseaux de téléphonie et Internet - Créer des lieux d'information et d'échanges (point de contact pour population âgée, plate-forme d'information) - Mise en place de tables de conversation, de groupes de parole	

1.7 CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

1.7.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

Le territoire de Viroinval présente un patrimoine bâti, paysager et naturel d'une très grande qualité, le rendant attractif à plusieurs égards et notamment du point de vue du cadre de vie. La coexistence de trois régions agro-géographiques spécifiques (Fagne-Famenne avec la Calestienne et Ardenne) et un caractère rural très préservé renforcent cette richesse patrimoniale, sur le plan socioculturel également. Le relief, relativement accidenté, constitue également un attrait paysager.

De nombreux sites sont repris à l'inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) et une multitude de sites naturels bénéficient d'un statut de protection (zones Natura 2000, zone humide d'intérêt biologique (ZHIB), cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS), réserve forestière, réserves naturelles domaniales et réserves naturelles agréées).

La commune est très active dans la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel et paysager, notamment au travers de diverses actions (« Fauchage tardif », « Combles et Clochets », « Semaine de l'Arbre », « Commune MAYA ») ainsi que dans la réalisation d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). De nombreux autres acteurs sont impliqués dans la sensibilisation et les actions en faveur de l'environnement (l'Administration communale, le Centre Marie-Victorin, le centre Paul Brien de l'ULB, la Maison du Parc Naturel Viroin-Hermeton).

En outre, la commune s'appuie sur différents outils normatifs pour gérer son territoire : le plan de secteur de Philippeville-Couvin, le Schéma de Structure Communal et l'application du RGBSR¹.

Rappel du constat

Viroinval, des villages riches de leur identité historique, dans un site exceptionnel, bénéficiant d'un patrimoine naturel et paysager d'une très grande qualité, une multitude d'actions en termes de développement durable à poursuivre, accompagnées de nombreuses opportunités liées à l'énergie, la mobilité, et l'aménagement du territoire à développer, dans le respect de la qualité du cadre de vie et de l'environnement, pour que chacun puisse s'y épanouir en harmonie.

1.7.2 Compléments apportés par la consultation de la population

Globalement, les habitants sont satisfaits de leur cadre de vie. Ils s'accordent en effet sur le caractère rural de l'entité, la tranquillité, le calme, la qualité de l'air, la beauté des paysages, le charme des villages et la volonté de préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti de l'entité.

Plusieurs faiblesses sont cependant mentionnées : la vétusté de certains bâtiments privés et publics, l'insécurité, le manque de mobilier urbain (bancs, poubelles, toilettes publiques), les dépôts illicites, le manque de propreté, la dégradation de l'environnement, la présence de plus en plus nombreuse de chats et chiens errants, le peu de soin du cours du Viroin, la disparition de la dynamique de fleurissement des villages, ...

¹ Règlement Générales sur les bâtisses en site rural (RGBSR).

1.7.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
Cadre de Vie : ▪ Qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti ▪ Noyaux historiques bien préservés ▪ Faible évolution de l'urbanisation ▪ Bâti traditionnel en bon état, pas de quartier dégradé, de friche industrielle abandonnée ▪ Transformations contemporaines respectueuses ▪ Liberté de jeu pour les enfants (pas de dangerosité) ▪ Augmentation du confort Environnement : ▪ Réseau hydrographique important ▪ Sous-sol varié ▪ Réseau écologique bien développé ▪ Pouvoir auto-épurateur des cours d'eau ▪ Nombreuses actions en faveur de l'environnement ▪ Protection de la nature (4 Natura 2000, 1 ZHIB, 3 CSIS, 1 RF, 3 RND, 3 RNA) ▪ Parc Naturel Viroin-Hermeton ▪ Réseau d'égout relativement complet ▪ Collecte et tri des déchets efficaces ▪ Nature/biodiversité exceptionnelle	Cadre de Vie : ▪ Sentiment d'insécurité ▪ Extension (étirement) et dispersion du bâti ▪ Ruptures pour certaines constructions contemporaines dans les centres de village ▪ Urbanisme peu intégré dans les lotissements périphériques ▪ Entrées de villages détériorées ▪ Quelques quartiers dégradés (ex. rue du Moulin et pompe à essence de Mazée) ▪ Pas de téléphone public (Dourbes) ▪ Pas de pression d'eau (Dourbes) Environnement : ▪ Phénomènes d'inondation récurrents ▪ Situation précaire des cours d'eau en période d'étiage ▪ Proximité de Chooz ▪ Part non négligeable d'EH en assainissement autonome et rejets directs dans les cours d'eau ▪ Manque d'entretien, de propreté dans certaines propriétés (dépôts pneus, vieux véhicules) ▪ Fauchage tardif inadapté (ex. : orchidées) ▪ Mauvaise qualité de l'eau (calcaire → chlore) ▪ Mauvais emplacement des bulles à verre à Vieves ▪ Faible fréquence du ramassage d'immondices
Propositions	
Cadre de Vie : ▪ Développer de nouveaux espaces publics de rencontre intergénérationnelles ▪ Réussir un développement avec un usage parcimonieux du sol ▪ Respect de la vie villageoise ▪ Restaurer/valoriser le (petit) patrimoine : vieux pont (Treignes), kiosque (Mazée), fontaines, lavoirs, salles communales, maisons à l'abandon, pompes, Croix des Aviateurs, ... ▪ Meilleur suivi des restaurations (conservation) ▪ Sécuriser le puits au niveau de la place de Mazée ▪ Sécurité contre les vols ▪ Présence policière « agissante » (se déplaçant à cheval), plus de proximité (pas uniquement en voiture) ▪ Création de fontaines ou de points d'eau potable dans chaque village Environnement : ▪ Propreté (routes, caniveaux) - interdire tout type de dépôt sauvage (caravanes, voitures, ...) ▪ Egouttage/épuration des eaux usées (bassin de décantation, lagunage) ▪ Actions face aux inondations ▪ Amélioration des bords du Viroin (poubelles, bancs) ▪ Fleurir les villages avec organisation pour l'arrosage, bacs à fleurs gérés par la population ▪ Réunion d'information relative à la centrale de Chooz (mesures de précaution)	

1.8 ENERGIE

1.8.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

Avec l'appui d'un conseiller en énergie, la commune s'engage à améliorer la connaissance de la consommation d'énergie dans les bâtiments de la commune, à sensibiliser régulièrement les citoyens à l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi qu'à faire respecter les normes actuelles sur la performance énergétique des bâtiments. En 2008, la commune de Viroinval a adhéré à la Charte de la « Commune Energ-éthique ».

Depuis plusieurs années, la commune de Viroinval mène de multiples actions en matière d'énergie, que ce soit au niveau des bâtiments communaux (installation de panneaux solaires, remplacement de châssis, amélioration des systèmes de chauffage, réalisation de travaux économiseurs d'énergie, mise en place d'une chaufferie bois, ...), et des espaces publics (projet de renouvellement de l'éclairage public), qu'au niveau de la population et de la sensibilisation (organisation de conférences, animations dans les écoles, ...). Récemment, la commune a signé la Convention des Maires au travers de laquelle elle s'engage à réduire de 20 % les émissions de CO₂ de la commune en 2020.

Face à l'évolution de la consommation énergétique des ménages, la commune se doit de sensibiliser régulièrement les citoyens à l'utilisation rationnelle de l'énergie (notamment en ce qui concerne l'éco-consommation), mais également de mener une politique d'aménagement du territoire plus durable (meilleure répartition des fonctions sur le territoire, meilleure performance énergétique des bâtiments, constructions durables, développement des énergies renouvelables, ...).

En 2012, la Commune a participé au Championnat des Energies Renouvelables. Bien qu'ayant encore un long chemin à parcourir dans ce milieu, la commune met en avant son engagement ainsi que celui des citoyens.

1.8.2 Compléments apportés par la consultation de la population

Lors de la consultation, les habitants de la commune ont pu apprécier les multiples actions menées par la commune en matière d'énergie.

Ceux-ci ont exprimé leur crainte vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

1.8.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
- Commune Energ-éthique - Nombreuses actions en matière d'énergie - Engagement à réduire de 20 % les émissions de CO₂ en 2020 - Présence d'un conseiller en énergie - Parts de bois (mais payantes)	- Absence de réseau de distribution du gaz naturel - Faible état d'avancement de la politique relative aux énergies renouvelables - Partage des parts de bois à mauvaise échelle (mieux si d'abord par village puis l'entité)
Propositions	
Développement du recours aux énergies plus respectueuses de l'environnement (gaz naturel, solaire, bois,...)	

1.9 MOBILITE

1.9.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

En matière de mobilité, la commune n'est concernée par aucun axe de transport autoroutier, ne compte aucune gare ni point d'arrêt SNCB. Elle est par contre traversée par plusieurs voiries régionales, bénéficie de la proximité d'un axe de transport majeur qu'est la N5/E420, reliant Charleroi à la frontière française et est parcourue par la ligne touristique du CFV3V². Elle bénéficie en outre des services du TEC Namur-Luxembourg (quatre lignes desservent l'entité).

Citons quelques initiatives en faveur de la mobilité des personnes à Viroinval : l'IDESS³ de Viroinval qui gère le Taxi Social, le service Job' Mobil qui permet, prioritairement aux personnes de Viroinval bénéficiaires du RIS ou d'une aide sociale, de se déplacer pour se rendre en formation, en stage ou au travail (mise à disposition d'un véhicule), l'ASBL GASCOT⁴ située à Oignies-en-Thiérache qui peut être assimilée à un taxi social et MobilESEM⁵ qui vise à coordonner l'information relative aux services existants (trains, bus, initiatives locales) et proposer de nouvelles initiatives en mettant sur pied un réseau de chauffeurs volontaires. Citons encore le projet FlexiTEC, initié par le TEC Namur-Luxembourg, qui propose un service complémentaire à l'offre des lignes TEC, basé sur un partenariat avec les opérateurs existants sur la commune.

Concernant les déplacements modes doux, le réseau des chemins et sentiers existants est un atout remarquable du territoire. Les chemins et sentiers ont soit une fonction utilitaire (déplacement des engins agricoles, forestiers, ...), soit une fonction de support de loisirs (promenades, randonnées, ...) voire les deux. Les infrastructures font défaut quand il s'agit d'un usage utilitaire (dans le centre des villages), elles sont par contre bien développées du point de vue touristique.

En matière de sécurité routière, les chiffres d'accidents de la circulation montrent que la majorité des accidents ont lieu sur les routes régionales (entre 60 et 70 %) plutôt que sur les voiries communales. Plusieurs aménagements de sécurisation ont été réalisés, notamment pour sécuriser le centre des villages : contournement du village de Vierves ; aménagement du centre de Treignes (rue Eugène Defraire) ; de la traversée de Nismes (N939) et de la traversée d'Olloy (N990). On observe néanmoins un certain sentiment d'insécurité dans les villages où la vitesse reste excessive, les déplacements piétons et cyclistes sont difficiles, les trottoirs sont inexistantes à certains endroits et les accotements sont souvent « envahis » par la voiture.

1.9.2 Compléments apportés par la consultation de la population

Lors de la consultation, les habitants de la commune ont apprécié la qualité des aménagements réalisés dans la commune (pistes cyclables, ilots directionnels, chicanes, aires de parking, contournement de Vierves) ainsi que l'offre en services de transport accessible à l'ensemble de la population et aux chercheurs d'emploi (taxi social).

Néanmoins, la couverture des différents hameaux et villages de Viroinval par les services du TEC Namur-Luxembourg est perçue comme insuffisante notamment par les jeunes, les personnes dépourvues de moyen de locomotion propre et les habitants des villages de Oignies, Le Mesnil et Dourbes dans lesquels les bus ne passent qu'une fois le matin et le soir en période scolaire. Les hameaux de Regniessart et Matignolle ne sont pas desservis par les services du TEC.

D'autres faiblesses ont également été mises en évidence : les déplacements compliqués en hiver, la mobilité le soir et le weekend, le stationnement difficile (Vierves, Nismes), le mauvais état et le manque d'entretien des voiries communales et des trottoirs, des installations mal adaptées (dos d'ânes), la présence de poids lourds sur la place de Nismes, la mauvaise signalisation routière au

² Chemin de Fer à Vapeur des 3 Vallées

³ Initiative de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale.

⁴ Groupe d'animation socio-culturelle de Oignies-en-Thiérache.

⁵ Centrale de mobilité de l'Entre-Sambre-et-Meuse à laquelle la commune de Viroinval a adhéré en 2014.

nord de Dourbes, le trafic important, la vitesse excessive dans les villages, les sentiers de promenade impraticables et l'absence d'abri de bus (Oignies, Le Mesnil).

1.9.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
▪ Routes régionales, faible charge, pas de problème de congestion ▪ Plusieurs aménagements sécurisés dans la traversée des villages ▪ Réseau de voiries bien développé ▪ Réseau remarquable de chemins et sentiers ▪ Alternatives à la voiture (taxi social, MobilESEM, FlexiTEC, ...)	▪ Eloignement par rapport à la N5/E420 ▪ Pas de train – offre TEC insuffisante ▪ Le relief constitue un obstacle aux déplacements doux ▪ Structure des voiries régionales dangereuse, sentiment d'insécurité ▪ Peu de trottoirs et accotements aménagés ▪ Infrastructures cyclables à usage utilitaire inexistantes ▪ Espaces publics de faible dimension, à dominante minérale et peu de distinction physique entre espace piéton et espace voirie ▪ Stationnement difficile à Vierves et à Nismes ▪ Poids lourds ▪ Signalisation routière ▪ Importance de la circulation et vitesse excessive ▪ Sentiers de promenade impraticables ▪ Manque de stationnement vélos
Propositions	
▪ Améliorer la mobilité interne et vers l'extérieur ▪ Tirer profit du développement de la N5/E420 ▪ Poursuivre les aménagements de sécurisation ▪ Réponse à la demande de sécurité et aux concentrations piétonnes existantes et potentielles (écoliers, centre des villages, ...) ▪ Développer un réseau de voies lentes dans les villages ▪ Développer de nouveaux espaces publics dissociés de l'espace-rue là où le trafic pose problème ▪ Aménagement des routes ▪ Aménagement/entretien des ruelles (côté pittoresque, agréable) + affichage des noms des lieux ▪ Limiter la vitesse aux entrées de village, casse-vitesse et panneaux appropriés ▪ Faciliter le passage des bus ▪ Aménagement de piétons, de pistes cyclables, de sentiers praticables (sécurité routière), d'un RAVeL ▪ Revoir la signalisation routière dans l'entité (ex : passages pour piétons, ...) ▪ Plus de co-voiturage ▪ Prévoir du parking pour les salles communales (Treignes, Vierves)	

1.10 ECONOMIE LOCALE ET EMPLOI

1.10.1 Synthèse de la caractérisation socio-économique

Malgré un passé industriel florissant, il existe actuellement très peu d'entreprises importantes dans l'entité. La première activité des entreprises est le commerce de gros et de détail et la construction. Viennent ensuite le secteur de l'Horeca, l'hébergement, la santé humaine, l'action sociale et l'artisanat. La recherche et le développement scientifique, ainsi que l'activité des organisations associatives se sont également développés dans la commune.

Les indépendants de Viroinval sont pour beaucoup d'entre eux des commerçants, des petits industriels, des artisans ou des professions libérales. Viennent ensuite le secteur de l'agriculture ou de la sylviculture et les services.

A l'heure actuelle, le tourisme est devenu prépondérant et constitue un axe de développement intéressant. L'offre touristique à Viroinval est particulièrement intéressante mais génère relativement peu d'emplois. La commune de Viroinval a néanmoins remporté le premier prix du concours européen EDEN « European Destination of Excellence », concours visant à promouvoir les meilleurs exemples européens de développement touristique durable. Le tourisme en forêt est la nouvelle filière touristique que la Wallonie souhaite développer via le réseau de « Massifs Forestiers ».

En outre, l'entité viroinvaloise montre également une politique volontariste en matière d'insertion professionnelle (CPAS, JOB Mobile, IDESS, Agence Locale pour l'Emploi (ALE), guichet de l'emploi et « Télé-Services », CODEF (Centre d'Orientation et de Développement pour l'Emploi et la Formation) d'Olloy-sur-Viroin et CFT (Centre de Formation de Treignes).

La redynamisation économique du territoire doit être un objectif primordial, Viroinval doit rester une terre d'accueil vis-à-vis de l'activité économique. Il est nécessaire pour cela de renouveler les produits et les activités, mais dans le respect de la population et de ce qui fait aujourd'hui son attrait.

Rappel du constat

Viroinval, territoire où la redynamisation économique est primordiale, basée sur la poursuite du développement touristique et la valorisation des atouts locaux (la forêt, l'agriculture, l'artisanat, le commerce, ...), dans le respect de la population et de tout ce qui fait son attrait, à savoir, son patrimoine naturel, paysager, architectural, archéologique et culturel.

1.10.2 Compléments apportés par la consultation de la population

Les habitants de la commune rejoignent le constat posé en matière d'économie locale.

Ils relèvent la présence de certaines activités et infrastructures qu'ils souhaitent voir se développer comme le marché nocturne et hebdomadaire, les fermes biologiques, l'office du tourisme, l'aménagement du parc de Nismes, une foire commerciale à Nismes.

Par ailleurs, les habitants font diverses propositions en vue de redynamiser l'économie locale : soutien des commerçants et artisans (association), rénovation du patrimoine, création d'infrastructures collectives pour les premières transformations par les petits producteurs, création d'une miellerie, une fromagerie et un endroit pour vendre et distribuer des aliments produits dans les jardins et les vergers (à Mazée par exemple), création d'une micro-brasserie avec culture du houblon (emploi et savoir-faire), création d'une mini-ferme pédagogique ou d'un parc animalier.

1.10.3 Tableau de synthèse

Atouts	Faiblesses
▪ Commerce de proximité ▪ Politique d'aide à l'emploi et d'insertion professionnelle volontariste ▪ Les exploitations agricoles restent de petites tailles et les exploitants sont jeunes ▪ Fermes en activité ▪ Importance de la forêt, source de financement pour la commune ▪ Activité touristique importante et riche potentiel en attractions touristiques ▪ Développement dans le sens d'un tourisme vert (gîtes, chambres d'hôtes, ...)	▪ Les activités économiques sont peu représentées ▪ Peu ou pas d'entreprises créatrices d'emplois ▪ Revenus moyens faibles ▪ Manque d'emploi (chômage, population défavorisée) ▪ Disparition des commerces ▪ Majorité de sols à charge caillouteuse peu apte à l'agriculture ▪ Peu de perspectives de désenclavement
Propositions	
▪ Tirer profit du développement de la N5/E420 ▪ Redynamisation économique du territoire (tourisme, atouts économiques, commerces locaux) ▪ Meilleure communication pour la promotion des commerces locaux (listing des commerçants) ▪ Développement de circuits courts (agriculture, artisanat, commerces locaux) ▪ Encourager les métiers de production (agriculture, sylviculture, artisanat) ▪ Poursuivre la promotion des produits du terroir (marché) ▪ Surface forestière : opportunité en termes de production de bois, chasse, taxe de seconde résidence, ... ▪ Développement de la filière bois ▪ Porte du Massif Forestier ▪ Développement de l'emploi lié au tourisme ▪ Création d'un centre d'artisanat	

Titre 2

STRATÉGIE

- 2.1 FORMULATION DE L'ENJEU GÉNÉRAL
- 2.2 FORMULATION DES AXES, DÉFIS ET OBJECTIFS
- 2.3 AXE 1 : ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION
- 2.4 AXE 2 : CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT –
ÉNERGIE – MOBILITÉ
- 2.5 AXE 3 : VIE SOCIALE – INFORMATION ET
COMMUNICATION
- 2.6 AXE 4 : JEUNESSE – VIES ASSOCIATIVE
- 2.7 AXE 5 : TOURISME – PATRIMOINE – CULTURE -
TRADITIONS



2.1 Formulation de l'enjeu général

Plusieurs constats ont été dressés à l'issue du diagnostic. Ceux-ci ont amené à la formulation d'un enjeu général.

Rappel des divers constats

Viroinval, un riche patrimoine naturel, culturel et historique, des villages de charmes et des sites remarquables, une multitude d'atouts à préserver, de nombreuses opportunités à développer, vecteurs d'une activité touristique verte, durable et maîtrisée.

Viroinval, une jeunesse à préserver et à protéger dans une commune au monde associatif, sportif et culturel dynamique mais dont l'attrait et la situation économique et sociale ne sont pas toujours motivants pour les jeunes.

Viroinval, des services de proximité et de cohésion sociale à soutenir et développer pour améliorer la vie sociale et le bien-être de la population.

Viroinval, des villages riches de leur identité historique, dans un site exceptionnel, bénéficiant d'un patrimoine naturel et paysager d'une très grande qualité, une multitude d'actions en termes de développement durable à poursuivre, accompagnées de nombreuses opportunités liées à l'énergie, la mobilité, et l'aménagement du territoire à développer, dans le respect de la qualité du cadre de vie et de l'environnement, pour que chacun puisse s'y épanouir en harmonie.

Viroinval, territoire où la redynamisation économique est primordiale, basée sur la poursuite du développement touristique et la valorisation des atouts locaux (la forêt, l'agriculture, l'artisanat, le commerce, ...), dans le respect de la population et de tout ce qui fait son attrait, à savoir, son patrimoine naturel, paysager, architectural, archéologique et culturel.

Enjeu général

Le Plan Stratégique Transversal 2013-2018 entend inscrire la commune dans une démarche de nouvelle gouvernance locale.

Bien que les atouts actuels de la commune de Viroinval soient importants, il convient non seulement de les préserver, mais également de les amplifier et de saisir les nouvelles opportunités qui se présentent en matière de développement touristique, culturel, social, patrimonial, environnemental et économique.

Viroinval est une commune dans laquelle une redynamisation globale innovante est primordiale.



2.2 Formulation des axes, défis et objectifs

Suite au diagnostic socio-économique et à la consultation dans les villages et auprès des personnes ressources, **5 groupes de travail**, ouverts à la population, ont été organisés. Ces groupes ont défini des objectifs sur base du diagnostic participatif et ont réalisé les premières propositions de projets.

Les résultats des groupes de travail ont été restructurés lorsque nécessaire pour éviter les redondances - certains projets ont en effet émergé simultanément au sein de différents groupes de travail.

De ce travail ressortent **5 axes**, correspondant aux 5 groupes de travail. Chaque axe fait l'objet d'un défi décliné en plusieurs objectifs :

Défis

Axe 1 – Economie, emploi et formation		Axe 2 – Cadre de vie, Environnement, Energie, Mobilité		Axe 3 – Vie sociale, Information et communication		Axe 4 – Jeunesse, Vie associative		Axe 5 – Tourisme, Patrimoine, Culture, Traditions	
Etre une commune qui trouve des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale		Etre une commune qui offre à chaque citoyen un environnement de qualité, en harmonie avec le caractère rural de l'entité		Etre une commune proche de ses citoyens qui travaille à la cohésion et à la réinsertion sociale		Etre une commune dynamique et active		Etre une commune qui développe une offre touristique et culturelle durable tout en assurant la pérennité de son patrimoine local	
Obj.1	Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune	Obj.1	Poursuivre son implication dans les principes du développement durable	Obj.1	Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité	Obj.1	Améliorer la communication et l'information sur la vie associative existante afin de mieux la diffuser et de promouvoir ses actions	Obj.1	Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel de la commune
Obj.2	Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification	Obj.2	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de Viroinval	Obj.2	Favoriser les activités intergénérationnelles	Obj.2	Assurer une salle fonctionnelle et polyvalente dans chaque village de l'entité et en améliorer la gestion	Obj.2	Perpétuer les traditions
Obj.3	Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)	Obj.3	Promouvoir la mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes alternatifs	Obj.3	Elargir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et réduire la fracture numérique	Obj.3	Favoriser le maintien des jeunes dans la commune	Obj.3	Intégrer la population à la dynamique socioculturelle
		Obj.4	Réussir une réduction de l'empreinte écologique globale de la commune	Obj.4	Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité commune	Obj.4	Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante et un accueil extra-scolaire de qualité		
				Obj.5	Réduire les incivilités				
				Obj.6	Renforcer la cohésion et la réinsertion sociale				

Les objectifs sont issus des manques relevés et demandes exprimées lors des étapes de rédaction du diagnostic socio-économique, de consultation dans les villages et auprès des personnes ressources ainsi que lors des groupes de travail. Ces objectifs sont à l'origine de la conception des projets.

2.3 Axe 1 : Economie, emploi et formation

Défi : Etre une commune qui trouve des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale

2.3.1 Objectif 1 : Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune

Les spécificités de la Commune de Viroinval sont nombreuses : richesse du patrimoine naturel, grande diversité paysagère et botanique, présence de nombreux sites archéologiques, présence importante de la forêt, qualité architecturale et urbanistique des villages, ressources touristiques importantes, ...

L'objectif du développement de l'emploi est primordial dans la commune. Il s'agit de valoriser économiquement les atouts de Viroinval en explorant toutes les pistes de création et de diversification de l'emploi sur base des potentialités spécifiques du territoire communal dont les principales sont le tourisme, l'environnement et la mise en valeur des patrimoines au sens large.

L'objectif se concrétisera :

- par la poursuite du développement d'un tourisme intégré⁶ et permanent, avec un objectif qualitatif au niveau de l'accueil, de l'information, de la mise en valeur des différentes ressources, de la gestion cohérente du secteur ;
- par la promotion de la filière-bois ; les forêts présentent des spécificités ainsi qu'une potentialité économique non négligeable. La filière-bois doit être maintenue et dynamisée car elle est susceptible de créer de l'emploi et de valoriser les ressources locales. L'objectif doit encourager la structuration de la filière et la promotion de débouchés pour les essences locales ;
- par la valorisation du commerce et de l'artisanat local (mise en valeur des savoir-faire locaux) ; les commerces locaux, généralement de petite taille, sont encore présents dans la plupart des villages. L'objectif doit viser, par des actions de promotion ou de formation, à maintenir, soutenir et développer ces commerces, qui jouent un rôle important dans la cohésion sociale de l'entité. Les activités artisanales sont également bien réparties. Celles-ci, de par l'image qu'elles donnent au territoire, doivent être soutenues et valorisées.
- par la favorisation d'actions telles que la rénovation et la réaffectation (ou réhabilitation) du patrimoine bâti et industriel (saboterie, tannerie, ...) à des fonctions qui le valorisent et le préservent et permettent un dynamisme de développement local. La valorisation d'un savoir-faire lié aux techniques de construction et matériaux locaux doit être recherchée.
- par la valorisation des produits issus de la chasse et de la pêche.
- par la promotion et le développement d'autres filières comme les loisirs sportifs, l'Horeca, ...

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'emplois créés dans les différents secteurs d'activités.

2.3.2 Objectif 2 : Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

L'objectif vise à soutenir l'agriculture et les productions locales en favorisant, par exemple, les aides aux agriculteurs, la qualité des productions, la création de labels ou les circuits de commercialisation courts (aménagement d'un établissement de vente de produits locaux) , la fourniture alimentaire des écoles en produits locaux, en offrant la possibilité de découverte de la commune et de son cadre rural et en sensibilisant les acteurs locaux dans ce domaine pour les inciter à l'initiative (hébergement touristique à la ferme, produits du terroir, ouverture des fermes au public, itinéraires de loisirs, ...). Toute possibilité de diversification agricole, permettant des débouchés potentiels, devra être étudiée. L'information récurrente auprès de la population agricole

⁶ « Intégré » signifie que le touriste est intégré à la vie des visités.

et non agricole est également un facteur de dynamisation important (création d'un annuaire des productions locales).

Il faudra également permettre le développement d'exploitations novatrices en matière de production (comme par exemple l'agriculture biologique) ou d'exploitations multifonctionnelles associant la production, la transformation et la valorisation des produits (produits du terroir), de même que certaines activités de loisirs (loisirs de plein air), pédagogiques (animations rurales), de découvertes et promenades (circuits découverte par thématique), ...

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'initiatives de diversification et plus particulièrement de la vente directe et au nombre d'agriculteurs participant au marché local.

2.3.3 Objectif 3 : Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)

Différentes actions peuvent contribuer à développer de l'emploi local dont l'une d'entre elles est d'aider à l'installation de PME ou TPE sur la commune. Une action concrète pourrait être l'installation d'un atelier rural qui a pour fonction de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant des investissements lourds de départ pour l'achat d'un bâtiment. Le projet de réaffectation de l'ancienne Tannerie de Dourbes pourrait être rattaché à cet objectif. Au même titre, l'aide à la reprise d'une activité existante contribuera au maintien de l'emploi local.

Au travers de cet objectif, il s'agira de veiller à : assurer la consolidation de l'agriculture selon les critères définis dans l'objectif n°2, à créer les conditions pour que (re)naisse le commerce local, les filières courtes, faire connaître la commune par le tourisme, développer les filières de la rénovation et de la restauration du patrimoine vu la qualité du cadre bâti.

Parmi les conditions de réussite de la reconstitution d'un tissu économique plus complet figurent également les contacts et partenariats entre entreprises (association des commerçants). L'emploi doit s'appréhender à un niveau supra-local. L'objectif doit soutenir les actions de développement économique du BEP⁷ (parcs industriels de Mariembourg, Chastres, ...) et participer à la réflexion stratégique sur le développement territorial de la Province de Namur et plus particulièrement de l'arrondissement de Philippeville.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre de créations / fermetures d'entreprises.

⁷ Bureau Economique de la Province de Namur.

2.4 Axe 2 : Cadre de vie – Environnement – Energie – Mobilité

Défi : Etre une commune qui offre à chaque citoyen un environnement de qualité, en harmonie avec le caractère rural de l'entité

2.4.1 Objectif 1 : Poursuivre son implication dans les principes du développement durable

Pour rappel, le développement durable est un mode de développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. La commune est un lieu de décision et d'action et il est donc logique et naturel qu'elle inscrive sa politique dans la démarche du développement durable au travers de l'élaboration d'un PCDR/AL21⁸.

Le développement durable repose sur les trois piliers fondateurs que sont l'économie, le social et l'environnement auxquels s'ajoute la culture. Notons que ces piliers sont des enjeux fondamentaux pour l'ensemble des services et missions des institutions publiques. Le développement durable peut être considéré comme une dynamique fédérant un ensemble d'acteurs autour de projets transversaux et intégrant différentes manières de penser et de raisonner.

Ce dernier vise également la participation et l'intégration de tous. C'est donc via la démocratie participative que cet objectif se réalisera. Il permet l'implication et la participation des citoyens dans le débat public et dans la prise de décision politique qui s'en suit.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à une enquête auprès d'un échantillon de la population sur son engagement dans la vie culturelle et associative locales ainsi qu'en comptabilisant le nombre de projets concrétisés et favorables aux 4 piliers du développement durable.

2.4.2 Objectif 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de Viroinval

Le rapport socio-économique et la participation des citoyens lors des groupes de travail ont mis en évidence l'attachement de la population à son cadre de vie et à l'aspect rural de la commune. La poursuite de l'amélioration du cadre de vie passera par une identification précise des éléments qui nécessitent une attention particulière, dans l'intérêt de l'équilibre général qui caractérise actuellement l'entité.

Il s'agira d'entretenir et valoriser les espaces présentant un intérêt écologique et/ou paysager, d'améliorer la qualité et la diversité des logements et la convivialité des espaces publics et privés.

La commune abrite une biodiversité extrêmement riche de par la diversité des milieux naturels et semi-naturels. Il est nécessaire de maintenir un effort de préservation et de pérennisation des écosystèmes.

Au niveau du bâti, les matériaux, couleurs et formes traditionnels, l'organisation des cœurs de villages sont des éléments que cet objectif vise à sauvegarder et à respecter.

Il s'agit également de maintenir un niveau d'équipement suffisant dans chaque village. La qualité de vie est liée aussi à la proximité et à l'accessibilité des services à la population, cela suppose le maintien et le développement de fonctions de proximité et de première nécessité dans les villages, telles qu'écoles, garderies, transports en commun, soins de santé, administration communale, postes, commerces de première nécessité, services à la petite enfance et au troisième âge, ...

Le Schéma de Structure Communal mis en place par la commune de Viroinval poursuit également ces objectifs et permettra une meilleure cohérence territoriale pour l'avenir : mise en valeur des centres des villages, maîtrise de l'urbanisation, mixité des fonctions, protection des paysages, préservation de la qualité du cadre de vie, etc.

⁸ Programme communal de développement rural / Agenda 21 Local.

2.4.3 Objectif 3 : Promouvoir une mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes alternatifs

Un des enjeux principaux de mobilité est la lutte contre le sentiment d'insécurité. L'objectif vise à partager équitablement l'espace public au profit de tous ceux qui l'utilisent. Il vise à faciliter, pour tous les usagers, les déplacements et l'accessibilité afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.

L'objectif s'appuiera d'abord sur une approche globale des problèmes de sécurité pour l'ensemble des usagers, ensuite le traitement des points sensibles et visera une meilleure accessibilité des différents usagers et de la commune en général. L'objectif doit poursuivre les efforts de sécurisation initiés par les outils de planification existants et répondre à la demande de sécurité.

L'objectif vise en particulier la mobilité « lente », principalement sur le plan utilitaire (itinéraires vers les écoles, vers les commerces, entre les quartiers et les villages, valorisation de sentiers et pistes cyclables, espaces publics sécurisants, trottoirs, ...). Il faudra veiller à la sécurité des piétons et des cyclistes, le confort des traversées par des aménagements sécurisants et la facilité de stationnement dans les villages.

L'objectif vise également le soutien aux nouvelles pratiques en matière de déplacements (services du CPAS, MobilESEM, FlexiTEC, ...) et d'accessibilité à l'emploi et aux centres de formation (service JOB Mobile du CPAS, IDESS, ...).

Le degré de concrétisation de cet objectif sera suivi et évalué grâce au nombre de kilomètres de réseau lent aménagé, par le calcul du nombre d'usagers doux dans les rues et chemins de Viroinval, par le nombre d'accidents automobiles et/ou impliquant un piéton/cycliste ou par des enquêtes sur le sentiment de sécurité des piétons, sur la vitesse et la fréquence des voitures.

2.4.4 Objectif 4 : Réussir une réduction de l'empreinte écologique globale de la commune

Cet objectif vise une empreinte écologique minimaliste pour chaque décision de la commune soit via le respect d'une éco-charte, soit via des projets ponctuels au service de la population.

Dans son Plan Stratégique Transversal, la commune de Viroinval s'engage à atteindre l'objectif de réduction de 20 % des émissions de CO₂.

Les choix énergétiques, collectifs ou individuels, sont appelés à prendre une importance croissante dans les années à venir. Il s'agit d'un enjeu de développement durable. Cet objectif doit permettre :

- d'améliorer l'efficacité énergétique et les performances des bâtiments et des équipements ;
- de participer à la production d'énergie verte pour une meilleure qualité de l'air ;
- de sensibiliser la population à la problématique ;

Dans un but général de réduire l'empreinte écologique de la commune, cet objectif propose de développer les énergies renouvelables sur la commune, qu'elles soient à usage privé ou public (bâtiments communaux, écoles, etc.). Cette mesure passerait donc par la facilitation ou l'information à l'installation de panneaux solaires, à la création d'une unité de biométhanisation, d'une chaudière bois ou même de compostage collectif à l'échelle des villages ou de la commune.

Une autre piste d'action serait de définir une stratégie d'éclairage public économe qui permettra une meilleure convivialité, une sécurisation accrue et une valorisation des nombreux bâtiments et espaces de qualité que possède l'entité.

L'objectif de réduction de l'empreinte écologique se concrétisera également par une gestion qualitative du cycle de l'eau en veillant à la qualité de l'épuration et au caractère effectif des solutions individuelles. L'objectif implique aussi l'encouragement au recyclage et à la valorisation des déchets et avant tout la réduction de la production de déchets.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à plusieurs indicateurs : enquête auprès d'un échantillon de population en matière de gestion environnementale et de sensibilisation aux ressources (pollution, déchet, quantité d'eau consommée), évaluation du pourcentage de logements épurés par type de zone du Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique (PASH) et par la quantité de déchets par habitant (moyenne annuelle) ou en comptabilisant les actions en matière d'économie d'énergie (diminution de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables).

2.5 Axe 3 : Vie sociale – Information et communication

Défi : Etre une commune proche de ses citoyens qui travaille à la cohésion et à la réinsertion sociale.

2.5.1 Objectif 1 : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité

L'amélioration et la création de certaines infrastructures est à programmer pour contribuer à l'augmentation générale de la qualité du cadre de vie ainsi que de la convivialité entre les habitants.

Pour créer ou renforcer la convivialité et la solidarité au sein des villages, il est nécessaire d'aménager des lieux permettant les rencontres informelles et quotidiennes, comme des commerces locaux, des places, des bancs publics, des bus de proximité, des plaines de jeux, etc. Ces aménagements peuvent être très simples mais augmenteront les occasions de discussions entre habitants d'un même village, mais également de villages différents.

Favoriser la mixité des fonctions permettrait également de renforcer les contacts entre les habitants et de créer/renforcer une identité communale : avec l'apparition de commerces, activités et emplois dans la commune, elle sera complète et permettra aux habitants de combler leurs besoins à proximité.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'aménagements et de constructions contribuant au développement de la convivialité ou via enquête auprès de la population sur le sentiment d'appartenance et les échanges avec les autres villages.

2.5.2 Objectif 2 : Favoriser les activités intergénérationnelles

Il est important de favoriser les activités associant jeunes et moins jeunes pour permettre aux personnes plus âgées de continuer à participer à la vie de leur commune et aux enfants de profiter du savoir (-faire) des aînés. Partager des activités intergénérationnelles, c'est fédérer des publics de tous âges autour de divertissements (jeux, sport, dessin, chant, musique, danse, cuisine, informatique, photo...), de moments festifs (repas...) et/ou de moments culturels (théâtre, spectacles, ateliers créatifs, ...). S'initier à internet, raconter des histoires ou participer à des ateliers créatifs sont autant d'activités à partager entre générations.

Le développement d'un Système d'Echange Local (S.E.L.) de produits ou de services est un exemple généralement classé dans « l'économie sociale et solidaire ». Ce système (ReSEL) permettant à chaque habitant de la commune de partager ses expériences et connaissances permet par ailleurs de développer des activités intergénérationnelles d'échange de savoir et de savoir-faire et de favoriser le contact entre les citoyens.

Les relations intergénérationnelles peuvent naître de différentes actions : se rencontrer, faire ensemble (projet commun), faire l'un pour l'autre (basé sur l'aide et les services) et/ou transmettre (transmission culturelle ou de l'ordre des savoirs et des savoirs-faire).

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à un inventaire des activités intergénérationnelles.

2.5.3 Objectif 3 : Elargir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et réduire la fracture numérique

À l'heure d'internet, il peut être surprenant de vouloir accroître la communication. Cependant, parfois la disparité des médias déforce la transmission des informations. Une certaine rationalisation et une centralisation par le biais de la commune peut devenir un atout pour tous.

Plusieurs vecteurs d'information existent déjà sur la commune (site internet, Viroinval Info,...). En outre, les différentes organisations communales ou associatives (Office du Tourisme, PCDN, comité de quartier,...) possèdent également leur propre moyen de communication avec les

habitants. La (re)création d'un espace public numérique permettrait aux habitants de Viroinval qui ne bénéficient pas de l'accès aux nouvelles technologies de bénéficier de ces services.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre de fréquentations des espaces publics numériques mis à disposition de la population et l'inventaire des installations créés dans les salles communautaires, écoles, lieux publics, ...).

2.5.4 Objectif 4 : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité commune

A Viroinval, les habitants s'identifient plus rapidement et plus « naturellement » à leur village qu'à la commune. Le souhait de décloisonnement se matérialisera par la mise en place de liaisons sûres entre les villages pour les usagers lents, par la décentralisation de certains services, par une amélioration du transport collectif vers le centre de l'entité, par une communication plus soutenue et par un soutien à l'organisation d'événements fédérateurs.

Dans le projet de développement, il convient de proposer une vision à long terme de la complémentarité fonctionnelle entre les villages. Certaines activités se retrouvent légitimement dans chaque village (logements, écoles, ...) mais d'autres ne peuvent être présentes partout, pour des motifs techniques ou financiers (ou autres). L'objectif vise à conforter Nismes dans son statut de pôle principal (logement, équipements et services) tout en précisant quelles complémentarités sont à développer avec les pôles secondaires (tels que Olloy et Oignies) et donner (ou préserver) aux autres villages des spécificités : par exemple, pôle culturel (Treignes), pôle vert et d'accueil touristique (Oignies), pôle scientifique (Vierves), pôle rural et archéologique (Dourbes).

Le développement d'activités comme la fête du Parc Naturel permettant de réunir l'ensemble des villages sous un même projet en mettant en lumière leurs particularités sont à poursuivre et à développer.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à une enquête auprès d'un échantillon de citoyens (questions sur les contacts avec les autres villages et sur le sentiment d'appartenance).

2.5.5 Objectif 5 : Réduire les incivilités

Lors des consultations de la population, celle-ci a exprimé son inquiétude vis-à-vis de la nature et le nombre d'incivilités constatées (déchets clandestins, actes de vandalisme, stationnement illicite). Ces réalités sont en complète contradiction avec les qualités que les habitants reconnaissent à leur commune. L'objectif vise à réduire significativement ces signes d'insécurité.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à un relevé du nombre de ramassage de déchets sauvages, aux statistiques d'interventions de la police ainsi que par une enquête auprès d'un échantillon de la population.

2.5.6 Objectif 6 : Renforcer la cohésion et la réinsertion sociale

Le plan de cohésion sociale établi par la commune répond à deux objectifs : le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

L'approche de la cohésion sociale par l'accès aux droits fondamentaux, est articulée selon 4 axes : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

L'objectif vise à soutenir les initiatives d'insertion socio-professionnelle développées à Viroinval et dans les communes voisines. Citons par exemple les actions du CPAS, l'accompagnement psycho-social, la médiation familiale, l'initiation à l'informatique, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide aux déplacements dans le cadre de la formation et de l'emploi, les maisons de quartier intergénérationnelles, l'aide à la rédaction et la compréhension de documents, les actions menées en rue et en milieu festif, les activités extérieures (activités sportives, culturelles, intergénérationnelles), l'atelier langues de l'ASBL Bouillon de Culture, les rencontres intergénérationnelles du Centre d'Asile de la Croix-Rouge, le Festival Fier-Monde et, à plus large échelle, la MIRESEM (Mission Régionale pour l'Emploi et l'Insertion du Sud de l'Entre-Sambre et Meuse).

De manière générale, l'objectif vise à garantir l'accès aux soins médicaux, à l'emploi, au logement, à la culture et à la formation pour tous les habitants de la commune. La prise en compte des caractéristiques de la population (classes d'âge, classes sociales, loisirs, activités culturelles et sportives) et de ses aspirations est nécessaire pour réussir l'intégration des différentes catégories composant la population de Viroinval.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux mis en place par l'IWEPS qui mesure le niveau de cohésion sociale de chaque commune wallonne (situation de départ) ainsi qu'au recensement des initiatives et réponses, publiques ou privées, aux attentes et besoins de la population.

2.6 Axe 4 : Jeunesse – Vie associative

Défi : Etre une commune dynamique et active

2.6.1 Objectif 1 : Améliorer la communication et l'information sur la vie associative existante afin de mieux la diffuser et de promouvoir ses actions

Comme l'a montré le rapport socio-économique et la consultation de la population, Viroinval foisonne d'associations qui proposent des activités dans beaucoup de domaines différents. Cependant, pour un participant occasionnel ou un touriste, il n'est pas évident de savoir quand et où se déroulent ces événements. Les associations elles-mêmes ne sont d'ailleurs pas toujours au courant de ce qui se passe dans le village voisin.

Afin de permettre une meilleure coordination et une plus grande visibilité entre toutes les associations actives sur le territoire, il est important de mettre en place un calendrier commun, de créer davantage d'échanges au sein du monde associatif et de mettre à profit l'existence d'une fonction de communication au sein de l'Administration communale (Environ, Viroinval Infos).

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'activités encodées sur le site internet communal au niveau associatif, culturel et folklorique et au nombre de participants à ces différentes activités.

2.6.2 Objectif 2 : Assurer une salle fonctionnelle et polyvalente dans chaque village de l'entité et en améliorer la gestion

L'objectif vise à maintenir ou créer dans chaque village une salle fonctionnelle et polyvalente pour l'accueil des diverses associations. Les salles seront équipées afin de proposer un matériel adapté.

L'objectif vise également à responsabiliser les utilisateurs au travers de la gestion du matériel, des déchets, des économies d'énergies, ...

La répartition et l'implantation des lieux de rencontre supposent une relation étroite avec les besoins des associations et de la population locale, une répartition géographique équilibrée et une accessibilité optimale.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au recensement des salles dans chaque village, de leurs installations, des travaux réalisés et de leurs fréquentations.

2.6.3 Objectif 3 : Favoriser le maintien des jeunes dans la commune

Le départ des jeunes est étroitement lié au manque de travail et de « réponses » à leurs attentes spécifiques (établissements scolaires, accueil de la petite enfance, entreprises locales ou possibilité de travail, immobilier, mobilité). Cet objectif vise dès lors à y répondre afin de favoriser le maintien des jeunes dans la commune.

Il s'agit donc de redynamiser la commune, par exemple via le développement d'activités mais également de services qui leur sont destinés :

- plaines de jeux, crèches, écoles, activités ludiques pour les enfants (et jeunes ménages) ;
- politique sportive cohérente sur le territoire communal (entretien et création d'infrastructures) ;
- festivals, activités de jeunesse (scouts, stages, formations, sport,...), développement de la mobilité douce (transport en commun et usagers doux) pour augmenter l'indépendance des adolescents ;
- bibliothèques, commerces de proximité, entreprises locales, centres de télétravail, formations.

Il conviendra bien sûr d'interroger régulièrement les jeunes de la commune sur leurs attentes au niveau du territoire, des services, etc.

L'accès au logement est également important pour les jeunes de la commune qui, malgré les prix intéressants de l'immobilier, sont souvent défavorisés face aux populations extérieures plus aisées.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'activités et de services proposés pour la jeunesse, et de la proportion de jeunes s'installant dans la commune.

2.6.4 Objectif 4 : Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante et un accueil extra-scolaire de qualité

Cet objectif vise à maintenir les écoles sur l'entité et dispenser un enseignement communal de qualité dans un environnement adéquat, qui organise l'accueil extra-scolaire et qui développe une politique jeunesse cohérente.

En collaboration avec les services travaux, il s'agit entre autres de fixer un plan d'actions pour la mise en conformité de toutes les écoles.

L'objectif vise à intégrer dans les écoles des aspects de sensibilisation (développement durable, égalité des chances, sport, culture, ...) et à mettre en place les outils qui permettront aux jeunes de devenir les citoyens de demain.

L'implantation de différents centres de recherches sur le territoire communal (centre Marie Victorin, centre Paul Brien de l'ULB, centre physique du Globe de Dourbes) pourrait être un préalable à l'installation de certaines formations supérieures diplômantes au sein de la commune (formation paysage, guide nature, écologie, géophysique, ...).

2.7 Axe 5 : Tourisme – Patrimoine – Culture - Traditions

Défi : Etre une commune qui développe une offre touristique et culturelle durable tout en assurant la pérennité de son patrimoine local

2.7.1 Objectif 1 : Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel de la commune

La commune possède plusieurs richesses qu'il est possible de mieux faire connaître et de mieux mettre en valeur.

L'analyse a montré que Viroinval est une commune riche en matière de paysages, de sites archéologiques, historiques, touristiques et écologiques et qu'elle dispose d'un potentiel de valorisation au départ de quelques espaces et « couloirs » préservés. Toutefois, certaines zones de l'entité sont menacées par un appauvrissement des écosystèmes, une absence de protection de certaines zones boisées, un assainissement des eaux incomplet, une urbanisation consommatrice d'espace.

L'objectif vise la préservation et la valorisation des patrimoines historique, culturel, naturel et industriel, associées au développement de la Commune.

La concrétisation de l'objectif se fera par l'optimisation des outils existants (activités du Parc Naturel, du Centre culturel, de l'office du tourisme,...), par la restauration, l'entretien et la conservation de la qualité de ces patrimoines, par la mise sur pied d'un programme de sensibilisation et d'implication (de la population en général, des propriétaires, des mouvements de jeunesse et du monde éducatif en particulier) afin d'associer plus largement les habitants au rôle actif à la sauvegarde et à la gestion de leur patrimoine commun.

Il s'agira plus globalement de veiller à mieux faire connaître la commune. L'objectif veillera entre autres à affirmer le rôle de Nismes comme ville d'appui de la Forêt du Pays de Chimay (FPC).

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à une liste des actions de gestion organisées sur les sites naturels, une liste des visites pédagogiques de ces sites et un inventaire des actions de sensibilisation. Il pourra être suivi et évalué aussi grâce à un relevé du nombre de visites annuelles par site, du nombre d'activités organisées autour des sites touristiques et de la fréquentation de certaines organisations.

2.7.2 Objectif 2 : Perpétuer les traditions

Quelques événements traditionnels se déroulent chaque année sur le territoire communal. Afin de développer l'aspect culturel de la commune, cet objectif propose de perpétuer les traditions et de rechercher les traditions oubliées pour les remettre au goût du jour.

En analysant l'histoire de la commune ou de la région, il serait possible de trouver d'autres traditions ou légendes qui permettraient l'organisation d'événements sur différents thèmes (agriculture, jeux, sport, etc.). Ces activités pourraient être organisées par la commune ou les maisons de villages. Ces fêtes seraient l'occasion de mettre en valeur le patrimoine historique, bâti et naturel de la commune. Par la suite, ces événements pourraient représenter un aspect touristique de la commune.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'activités organisées sur le territoire communal, ayant un lien avec l'histoire locale, les traditions, le patrimoine historique, bâti et naturel de la commune.

2.7.3 Objectif 3 : Intégrer la population à la dynamique socioculturelle

L'objectif vise à valoriser le patrimoine culturel à travers la promotion de l'histoire locale et le dynamisme des échanges culturels.

La concrétisation de l'objectif passera par l'intégration de toute la population à la dynamique socioculturelle, par le développement d'activités culturelles, sportives et sociales à partir des

volontés locales, de renforcer la communication entre les différentes classes d'âge et groupes socio-culturels et de lutter contre l'exclusion.

L'objectif vise entre autres à préserver et soutenir les structures reconnues (Parc Naturel Viroin Hermeton, ...), maintenir un outil culturel d'envergure dans la région (centre culturel régional Action Sud), maintenir un outil de diffusion de spectacles vivants et de qualité, favoriser et renforcer tous types d'initiatives visant une meilleure mixité sociale et culturelle dans l'entité, les rencontres citoyennes, encourager la lecture publique auprès de tous les citoyens ...

La concrétisation de l'objectif se fera par exemple par la mise en valeur du travail des artistes professionnels et amateurs de la région. Une politique de lecture publique plus centrée sur l'animation pourrait s'envisager avec Doische. L'ouverture du Centre de Physique de Dourbes et le projet de vallée magnétique (Magnetic Valley) offrent également des opportunités nouvelles de concilier sciences et culture.

Enfin, la mobilisation du monde de l'école pour l'attrait des sciences constitue un objectif prioritaire.

Titre 3

SITUATION DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE CADRE DES POLITIQUES COMMUNALES

- 3.1 PREMIERE OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (1999)
- 3.2 SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL (SSC)
- 3.3 PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL (PST)
- 3.4 PCDR – AGENDA 21 LOCAL



3.1 PREMIERE OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (1999)

C'est en mars 1995 que le Conseil communal de Viroinval a décidé le principe d'entamer une première Opération de Développement Rural sur l'ensemble de son territoire. La commune a confié l'élaboration du PCDR au Bureau Economique de la Province de Namur (auteur de projet) et à la Fondation rurale de Wallonie – Entre-Sambre-et-Meuse (organisme d'accompagnement).

En juin 1996, l'auteur de projet a remis au Collège échevinal la description des caractéristiques socio-économiques de la commune. Les habitants des villages de l'entité ont bénéficié d'une série de séances de consultation (avis sur l'opportunité de l'opération et recueil général des attentes) entre février et avril 1997.

Suite à cela, quatre groupes de travail à thématique large et huit groupes à thématique plus spécifique ont été progressivement mis en place à partir d'octobre 1997 sur les thèmes suivants :

- thématique large : Vie associative–Sports–Culture, Economie, Sécurité routière–Cadre de vie, Social–Transport–Logement ;
- thématique plus spécifique : Maison de village et cadre de vie de Dourbes, Place du Bucq à Mazée, Transports, Spécial jeunesse, Filière bois/biomasse/pépinière, Avenir du Parc de Nismes, Maison de village et cadre de vie d'Olloy.

Cette phase de consultation a permis de dégager les points forts et faiblesses au niveau du territoire et de définir ainsi des objectifs de développement. Enfin, une quatrième phase a permis d'élaborer une série de fiches projet. L'avant-projet de programme a été approuvé par le Conseil communal le 1er février 1999.

Conformément au décret du 6 juin 1991, la démarche d'élaboration s'est effectuée en étroite collaboration avec la population puisque pas moins de 35 réunions d'information et de consultation (séances plénières, groupes de travail, CLDR, ...) ont été organisées durant les 4 années.

Le programme contient six objectifs, qui doivent être concrétisés grâce à l'application d'une centaine d'actions (projets). Les projets étaient répartis en quatre lots : projets en cours de réalisation ou ne faisant pas l'objet d'une convention (priorité 0), à très court terme (priorité 1 : 1999-2002), court terme (priorité 2 : 1999-2005) et moyen terme (priorité 3 : 1999-2009). A l'analyse du document final, on remarque que plusieurs projets touchent à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et aux aménagements urbains.

Objectifs de la première Opération de Développement Rural (1999)

1. Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune :
 - a. Développement d'un tourisme intégré et permanent
 - b. Promotion des filières bois, environnement et Parc naturel, patrimoines bâti-paysager-archéologique
 - c. Valorisation de la situation géographique de Viroinval dans un espace transfrontalier
2. Gérer et développer le tourisme :
 - a. Valorisation des atouts touristiques
 - b. Adaptation des équipements et infrastructures à l'évolution de la demande
 - c. Formation des différents acteurs (accueil, information, gestion, langues)
 - d. Promotion touristique
 - e. Contrôle et gestion des effets générés par le tourisme (itinéraires adaptés, sites sensibles, responsabilisation, information)
3. Préserver et valoriser les patrimoines
4. Faciliter l'accessibilité et les déplacements dans la commune :
 - a. Améliorer la sécurité routière pour l'ensemble des usagers
 - b. Améliorer l'accessibilité entre la commune et les pôles voisins
5. Favoriser la qualité de vie de la population notamment par le soutien de la vie associative, le maintien d'un niveau d'équipement suffisant dans chaque village et l'amélioration du cadre de vie :
 - a. Solidifier le tissu associatif
 - b. Prise en compte des caractéristiques de la Commune, de la population et de ses aspirations
 - c. Mobilisation de la population pour promouvoir des projets
 - d. Développer des espaces conviviaux pour accueillir la population et les activités associatives
 - e. Maintenir un niveau d'équipement suffisant dans chaque village
6. Améliorer l'attractivité de la Commune en renforçant l'image de marque de Viroinval à l'intérieur et à l'extérieur de la Commune

Liens entre le 2^{ème} PCDR et le 1^{er} PCDR de 1999 :

1 ^{er} PCDR (1999)	2 ^{ème} PCDR
Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune	Etre une commune qui trouve des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale : • Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune • Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification • Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)
Gérer et développer le tourisme Préserver et valoriser les patrimoines	Etre une commune qui développe une offre touristique et culturelle durable tout en assurant la pérennité de son patrimoine local : • Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel de la commune • Perpétuer les traditions
Faciliter l'accessibilité et les déplacements dans la commune	Promouvoir une mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes alternatifs
Favoriser la qualité de vie de la population notamment par le soutien de la vie associative, le maintien d'un niveau d'équipement suffisant dans chaque village et l'amélioration du cadre de vie	• Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de Viroinval • Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité • Améliorer la communication et l'information sur la vie associative existante afin de mieux la diffuser et de promouvoir ses actions
Améliorer l'attractivité de la Commune en renforçant l'image de marque de Viroinval à l'intérieur et à l'extérieur de la Commune	• Favoriser le maintien des jeunes dans la commune • Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel de la commune

3.2 SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL (SSC)⁹

Par sa délibération du 20 décembre 2004, le Conseil communal a désigné un auteur de projet pour l'élaboration de son Schéma de Structure Communal. Le document a été adopté le 31 août 2009 et est entré en vigueur le 16 février 2010.

La première partie de la mission, qui s'est déroulée de février à novembre 2005, a permis de disposer d'un « survey » de la situation actuelle de la commune, de mettre en évidence les atouts et faiblesses de l'entité ainsi que de prendre conscience des opportunités à saisir et des aspects problématiques à l'encontre desquels des mesures doivent être envisagées à l'avenir.

La deuxième partie de la mission a permis de définir les objectifs de la commune en matière de développement territorial et une liste de mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs. Cette partie s'appuie notamment sur une évaluation environnementale (menée entre juin et décembre 2007) et sur les avis des instances consultées après l'adoption provisoire (Fonctionnaire délégué, citoyens, CCATM, CWEDD et PNVH).

Le schéma de structure de la commune de Viroinval contient sept objectifs, qui doivent être concrétisés grâce à l'application d'une petite trentaine de mesures.

Objectifs prioritaires de développement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme

1. Renforcer la structure spatiale et assurer le maintien du caractère rural de l'entité.

- **Renforcer la centralité** en freinant la tendance d'éparpillement du bâti. Cela peut se concrétiser en valorisant les centres des villages et donc en encourageant la rénovation et la réaffectation ;
- **Densifier l'urbanisation** en exploitant le potentiel foncier des noyaux dont l'urbanisation apparaît comme prioritaire (c'est-à-dire ceux qui disposent d'équipements, services, commerces et arrêts de bus,...) ;
- **Rechercher une complémentarité fonctionnelle entre les noyaux villageois de l'entité** soit conforter Nismes dans son statut de pôle principal en développant les complémentarités avec les pôles secondaires (Olloy et Oignies) et donner aux autres villages des spécificités (par exemple Treignes comme pôle culturel, Oignies comme pôle vert et touristique, Vierves comme pôle scientifique et Dourbes comme pôle rural et archéologique) ;
- **Conforter la lisibilité de la structure spatiale** (peu perturbée par les phases successives de développement) au travers de l'application du schéma de structure (schéma des options territoriales et schéma des déplacements) et d'autres outils communaux de planification.

2. Intégrer la dimension économique dans le projet de développement et valoriser les atouts locaux.

⁹ Nouvelle appellation CoDT : Schéma de Développement Communal (SDC)

- **Valoriser les atouts spécifiques de la commune** visant à soutenir l'agriculture et les productions locales en favorisant, par exemple, la création de labels ou les circuits de commercialisation courts. De plus, le développement de la commune pourrait passer par une campagne de publicité auprès des entreprises qui mettrait en évidence les atouts pour l'implantation d'entreprises (cadre naturel et paysager intéressant) ;
- **Développer les filières locales d'activités économiques** en veillant à la contribution des actions à la poursuite du développement touristique de l'entité. D'autres filières comme les commerces locaux, les activités artisanales, les forêts viroinvalaises présentent des spécificités qu'il s'agit de maintenir et de développer de manière raisonnée.
- **Organiser les conditions d'une mixité acceptable des activités.** L'un des grands enjeux de l'aménagement du territoire à l'heure actuelle est de réussir à organiser des conditions permettant de recréer une forme de mixité des fonctions pour éviter l'évolution vers des villages dortoirs.

3. Sécuriser et faciliter les déplacements, favoriser une mobilité durable et améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements.

- **Favoriser une mobilité durable** en encourageant les déplacements doux et en limitant les impacts négatifs générés par le trafic lié au tourisme ;
- **Assurer la sécurité et le confort des déplacements** en répondant au sentiment d'insécurité vécus par la population et en améliorant l'état du revêtement de certaines voiries et la signalétique interne à l'entité ;
- **Améliorer les conditions de déplacements des usagers faibles.** Les attentes sont importantes en la matière, tant sur le plan utilitaire que pour les loisirs. La situation nécessite donc d'abord la définition d'une stratégie des priorités en rapport avec le schéma des options territoriales et ensuite l'inscription d'actions concrètes dans le catalogue des mesures ;
- **Améliorer les transports publics** en orientant le projet de développement territorial vers un maintien et une augmentation du recours aux transports en commun.
- **Améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et bâtiments ouverts au public** en offrant aux habitants des structures collectives plus pratiques (accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite).

4. Protéger et valoriser les ressources, les richesses et le patrimoine local.

- **Valoriser le bâti et les espaces publics** en définissant un cadre d'application du RGBSR plus adapté aux réalités actuelles mais aussi en valorisant le patrimoine bâti et paysager, en sensibilisant à la qualité de la production contemporaine et en visant des valeurs d'exemple au niveau des projets « publics » ;
- **Protéger et pérenniser la richesse et la biodiversité** en améliorant la connaissance et le suivi du patrimoine naturel, en luttant contre les nuisances environnementales et en valorisant les sites d'intérêt géologique et écologique ;
- **S'associer à la gestion de l'eau** tout d'abord en identifiant les zones à problèmes de manière à établir une programmation réaliste des actions à entreprendre et ensuite en mettant en œuvre un outil de gestion à l'échelle du bassin versant tel qu'un contrat de rivière ;
- **Gérer les ressources de manière durable** soit un usage parcimonieux du sol et une gestion qualitative du cycle de l'eau. Les options visent à encourager les économies d'énergie et à conserver les pratiques traditionnelles de la chasse et de la pêche pour une meilleure gestion cynégétique et piscicole.
- **Protéger les paysages typiques, apporter des corrections aux paysages dégradés et améliorer les paysages existants dans le respect des caractéristiques locales.** Le plan de destination jouera un rôle important dans le volet « protection », tandis que les mesures d'aménagement contribueront aux volets « corrections » et « améliorations ».

5. Satisfaire les besoins matériels, sanitaires, sociaux et culturels de la population.

- **Préserver la qualité du cadre de vie** (traitement des eaux, espaces verts, cadre bâti, sécurité routière, propreté, ouvertures paysagères, proximité et variété des commerces, fréquence des transports en commun, ...) ;
- **Répondre aux besoins en logement** en orientant la création de logements de plus petite taille ainsi que des loyers moyens ou bas et renforcer l'offre en logement sociaux et en stimulant l'arrivée de nouveaux habitants ;
- **Répondre aux besoins en équipements et services** en créant certaines infrastructures comme : maisons de village, réseau de voies lentes, distribution de gaz naturel, éclairage public, ...
- **Protéger la population contre les risques naturels et technologiques** (inondation et centrale nucléaire) en protégeant la population en limitant l'occupation de certains espaces et en ménageant des périmètres d'isolement.

6. Rechercher les partenariats dans le projet de développement et stimuler la coopération supracommunale.

- **Mettre en place des partenariats avec les autres acteurs publics.** Les communes qui veulent entreprendre des actions doivent de plus en plus réfléchir en termes de partenariat, à la fois pour des raisons de compétences et de moyens. Les autres acteurs publics (administrations régionales, intercommunales, ...) sont des partenaires privilégiés ;
- **Stimuler les coopérations supracommunales.** La proximité géographique, des caractéristiques identitaires communes et le partage de certaines problématiques sont autant d'éléments qui peuvent justifier des collaborations avec les communes voisines (en matière de protection des paysages, de gestion de la mobilité, de valorisation touristique, ...) ;
- **Rechercher des partenariats public-privé.** Le secteur privé est également un partenaire possible, qui permettra le cas échéant une concrétisation plus rapide des projets ;
- **Mener une politique foncière au service de l'ensemble des objectifs.** La concrétisation des options du schéma de structure nécessitera souvent de disposer de la maîtrise foncière des sites concernés. Dans ce domaine également, la notion de coopération est très importante (des propriétaires sensibilisés au projet peuvent devenir des partenaires).

7. Sensibiliser les différentes générations aux atouts et faiblesses de la commune ainsi qu'aux enjeux et aux objectifs du projet de développement.

- **Susciter une large prise de conscience des enjeux de l'aménagement de l'espace.** Il sera important de poursuivre le travail d'information et de vulgarisation réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma de structure, notamment à l'intention des professionnels du secteur (architectes, géomètres, notaires, ...), des nouveaux habitants et des jeunes générations (avec l'aide de la Maison de l'Urbanisme, de la Maison du Parc Naturel et des enseignants) ;
- **Assurer une information continue et adaptée, notamment en matière de cadre de vie.** Il faudra veiller à informer régulièrement l'ensemble de la population de ce qui existe et de ce qui s'organise dans l'entité, particulièrement en matière de cadre de vie ;
- **Se doter des moyens humains, des procédures et du matériel nécessaire à la concrétisation des objectifs.** Viroinval dispose déjà d'un niveau appréciable en moyens humains et matériels, mais il conviendra d'examiner quels besoins nouveaux pourraient apparaître pour répondre correctement aux nouvelles ambitions de la commune ;
- **Responsabiliser les acteurs par la consultation et la concertation.** Le schéma de structure propose un programme d'actions à mener pour concrétiser les objectifs. Il sera intéressant, le moment venu, de continuer à associer la population aux mesures concrètes qui découlent du document stratégique.

Liens entre le 2^{ème} PCDR et le SSC :

SSC	2 ^{ème} PCDR
Renforcer la structure spatiale et assurer le maintien du caractère rural de l'entité	• Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de Viroinval • Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel
Intégrer la dimension économique	• Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune • Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification • Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)
Sécuriser et faciliter les déplacements, favoriser une mobilité durable et améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements	Promouvoir une mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes alternatifs
Protéger et valoriser les ressources, les richesses et le patrimoine local	• Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de Viroinval • Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel
Satisfaire les besoins matériels, sanitaires, sociaux et culturels de la population	• Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité • Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante et un accueil extra-scolaire de qualité • Renforcer la cohésion et la réinsertion sociale • Favoriser le maintien des jeunes dans la commune
Rechercher les partenariats dans le projet de développement et stimuler la coopération supracommunale	
Sensibiliser les différentes générations aux atouts et faiblesses de la commune ainsi qu'aux enjeux et aux objectifs du projet de développement	

3.3 PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL (PST)

Le Collège communal s'est récemment lancé dans la dynamique du Programme Stratégique Transversal (PST). Cette démarche représente une volonté de généraliser la culture de la planification et de l'évaluation à l'échelon local. Le PST décline la déclaration de politique communale en une programmation stratégique qui se fonde sur la définition de 12 objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et en actions appropriées.

1. Etre une administration communale qui offre un service public moderne, efficace et efficient, tout en maîtrisant ses dépenses
 - 1.1 Construire un centre administratif regroupant les services généraux de la commune et du CPAS accessible à tous
 - 1.2 Fournir aux membres du personnel les "outils" nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'un cadre de travail épanouissant et valorisant
 - 1.3 Réaliser un audit organisationnel et construire un plan d'actions à l'usage des autorités communales
 - 1.4 Simplifier les procédures administratives et les formaliser en vue d'améliorer la communication interne
 - 1.5 Agrandir le site des services techniques communaux à Vierves
 - 1.6 Mettre en place des outils d'accueil et d'information à la population ainsi qu'un système de gestion des réclamations et des litiges
 - 1.7 Organiser les archives "mortes" et "vivantes" de la commune
 - 1.8 Améliorer la gestion des taxes dans leur ensemble
 - 1.9 Optimiser la procédure administrative de la gestion des dépenses
 - 1.10 Diminuer régulièrement les dépenses
 - 1.11 Optimiser la gestion des forêts pour garantir le revenu pour les générations futures
 - 1.12 Optimiser le rôle de la Régie Foncière en matière de gestion patrimoniale
2. Etre une commune qui renforce la structure spatiale et assure le maintien du caractère rural de l'entité
 - 2.1 Renforcer la structure spatiale de nos villages
 - 2.2 Sensibiliser la population au Règlement Général des Bâtisses en Site rural, ainsi qu'au patrimoine local
 - 2.3 Sur base du cadastre des immeubles inoccupés établi dans le cadre de la taxe communale, inciter les propriétaires à faire des travaux
3. Etre une commune qui protège et valorise les ressources, les richesses et le patrimoine local
 - 3.1 Protéger les paysages typiques et améliorer les paysages existants dans le respect des caractéristiques locales
 - 3.2 Gérer les ressources de manière durable
 - 3.3 Poursuivre la mise en œuvre des projets permettant de diminuer de 20% les émissions de CO₂ d'ici 2020
 - 3.4 Organiser des activités diverses et variées dans le cadre des commémorations des 2 guerres
 - 3.5 Gérer les cimetières de l'entité de manière optimale en y intégrant la dimension patrimoniale
 - 3.6 Poursuivre une étroite collaboration avec le Parc Naturel Viroin Hermeton (PNVH)
4. Etre une commune qui intègre la dimension économique dans le projet de développement et valorise les atouts locaux
 - 4.1 Développer les filières locales d'activités économiques
5. Etre une commune qui favorise une mobilité durable, qui améliore l'accessibilité et l'usage des espaces et équipements
 - 5.1 Promouvoir la mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes doux et des transports en commun

6. Etre une commune qui veille à la sécurité de ses citoyens
 - 6.1 Rédiger et/ou actualiser des documents administratifs permettant de garantir la sécurité des citoyens
7. Etre une commune qui développe une offre touristique et culturelle durable
 - 7.1 Rendre aux habitants la fierté de leur région (patrimoine naturel, culturel) en améliorant le cadre de vie des villages de la commune
 - 7.2 Poursuivre les actions de mise en valeur des richesses touristiques et du patrimoine culturel, naturel de la commune
 - 7.3 Développer de nouveaux projets majeurs en matière touristique et culturelle
 - 7.4 Affirmer le rôle de Nismes comme ville d'appui de la Forêt du Pays de Chimay (FPC)
 - 7.5 Encourager la lecture publique auprès de tous les citoyens
8. Etre une commune qui favorise une politique sportive cohérente sur le territoire communal
 - 8.1 Initier des politiques permettant d'améliorer les infrastructures sportives mises à disposition des clubs
 - 8.2 Initier des politiques permettant de promouvoir le sport auprès des citoyens
9. Etre une commune qui favorise le développement d'initiatives pour que chaque personne puisse vivre dignement
 - 9.1 Doter la commune d'une politique cohérente entre tous les acteurs locaux pour répondre à la déclaration de la politique communale du logement
 - 9.2 Favoriser une politique cohérente entre le PCS et le CPAS au niveau du soutien social
10. Etre une commune qui dispense un enseignement communal de qualité dans un environnement adéquat, qui organise l'accueil extra-scolaire et qui développe une politique jeunesse cohérente
 - 10.1 En collaboration avec les services travaux, fixer un plan d'actions pour la mise en conformité de toutes les écoles
 - 10.2 Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante
 - 10.3 Préparer tous les élèves à devenir des citoyens responsables, porteurs d'une société démocratique et solidaire
 - 10.4 Développer des relations harmonieuses entre parents - enseignants / partenaires extérieurs
 - 10.5 Créer un contexte d'apprentissage favorable où chaque élève se sent en sécurité
 - 10.6 Favoriser la participation de tous les acteurs
 - 10.7 Proposer les formations utiles à l'exercice de la fonction
 - 10.8 Développer un accueil extra-scolaire de qualité
 - 10.9 Répondre à un maximum de besoins émis par la Commission Communale de l'Accueil.
 - 10.10 Aider de manière permanente à l'organisation des consultations ONE
 - 10.11 Coordonner et créer un centre « jeunes » ayant pour objectif de mettre en oeuvre la politique communale en la matière
11. Etre une commune qui offre à chaque citoyen un environnement de qualité, en harmonie avec le caractère rural de notre commune
 - 11.1 Eviter durablement la pousse des adventices sur les zones pavées
 - 11.2 Poursuivre l'entretien des filets d'eau et avaloirs pour les maintenir dans un état de propreté correcte
 - 11.3 Etablir un partenariat service travaux et citoyens pour assurer la propreté des trottoirs
 - 11.4 Gérer au mieux les effets indésirables du changement climatique sur les eaux pluviales (gestion des inondations)
 - 11.5 Mettre en œuvre un plan de rénovation des voiries communales

12. Etre une commune qui assure la pérennité de son patrimoine bâti

- 12.1 Etablir un programme d'actions pour assurer l'étanchéité des toitures communales
- 12.2 Assurer la stabilité des murs de soutènement dont la commune est responsable
- 12.3 Etablir un plan de rénovation des bâtiments communaux visant leur mise en conformité
- 12.4 Mettre les installations électriques de tous les bâtiments communaux en conformité avec le RGInstallation Electrique

Liens entre le 2^{ème} PCDR et le PST :

PST	2 ^{ème} PCDR
Etre une commune qui renforce la structure spatiale et assure le maintien du caractère rural de l'entité Etre une commune qui protège et valorise les ressources, les richesses et le patrimoine local : • Protéger les paysages typiques et améliorer les paysages existants dans le respect des caractéristiques locales • Gérer les ressources de manière durable • Poursuivre la mise en œuvre des projets permettant de diminuer de 20% les émissions de CO² d'ici 2020 • Poursuivre une étroite collaboration avec le Parc Naturel Viroin Hermeton (PNVH) Etre une commune qui offre à chaque citoyen un environnement de qualité, en harmonie avec le caractère rural de notre commune Etre une commune qui assure la pérennité de son patrimoine bâti	Etre une commune qui offre à chaque citoyen un environnement de qualité, en harmonie avec le caractère rural de l'entité • Poursuivre son implication dans les principes du développement durable • Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de Viroinval • Réussir une réduction de l'empreinte écologique globale de la commune • Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel • Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité •
Etre une commune qui intègre la dimension économique dans le projet de développement et valorise les atouts locaux : • Développer les filières locales d'activités économiques • Optimiser la gestion des forêts pour garantir le revenu pour les générations futures	Etre une commune qui trouve des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale : • Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune • Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification • Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)
Etre une commune qui favorise une mobilité durable, qui améliore l'accessibilité et l'usage des espaces et équipements : • Promouvoir la mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes doux et des transports en commun Etre une commune qui veille à la sécurité de ses citoyens	Promouvoir une mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes alternatifs
Etre une commune qui développe une offre touristique et culturelle durable : • Rendre aux habitants la fierté de leur région (patrimoine naturel, culturel) en améliorant le cadre de vie des villages de la commune • Poursuivre les actions de mise en valeur des richesses touristiques et du patrimoine culturel, naturel • Développer de nouveaux projets majeurs en matière touristique et culturelle • Affirmer le rôle de Nismes comme ville d'appui de la Forêt du Pays de Chimay (FPC)	Etre une commune qui développe une offre touristique et culturelle durable tout en assurant la pérennité de son patrimoine local : • Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel de la commune • Perpétuer les traditions • Intégrer la population à la dynamique socioculturelle

• Encourager la lecture publique auprès de tous les citoyens	
Etre une commune qui favorise une politique sportive cohérente sur le territoire communal : • Initier des politiques permettant d'améliorer les infrastructures sportives mises à disposition des clubs • Initier des politiques permettant de promouvoir le sport auprès des citoyens	Redynamiser la commune via le développement d'activités et de services notamment par la création et l'entretien d'infrastructures sportives
Etre une commune qui dispense un enseignement communal de qualité dans un environnement adéquat, qui organise l'accueil extra-scolaire et qui développe une politique jeunesse cohérente : • En collaboration avec les services travaux, fixer un plan d'actions pour la mise en conformité de toutes les écoles • Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante • Préparer tous les élèves à devenir des citoyens responsables, porteurs d'une société démocratique et solidaire • Développer des relations harmonieuses entre parents - enseignants / partenaires extérieurs • Créer un contexte d'apprentissage favorable où chaque élève se sent en sécurité • Favoriser la participation de tous les acteurs • Proposer les formations utiles à l'exercice de la fonction • Développer un accueil extra-scolaire de qualité • Répondre à un maximum de besoins émis par la Commission Communale de l'Accueil. • Aider de manière permanente à l'organisation des consultations ONE • Coordonner et créer un centre jeunes ayant pour objectif de mettre en œuvre la politique communale en la matière	• Favoriser le maintien des jeunes dans la commune • Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante et un accueil extra-scolaire de qualité • Renforcer la cohésion et la réinsertion sociale

3.4 PCDR – AGENDA 21 LOCAL

Un agenda 21 local offre un cadre de travail aux collectivités locales et à leurs habitants pour y mettre en œuvre les concepts de développement durable.

L'Agenda 21 local (A21L) est un projet territorial de développement durable. Cette démarche issue des travaux du Sommet de Rio de 1992, vise plus spécifiquement à mieux intégrer les notions du développement durable (préservation de l'environnement et des ressources naturelles, économie équitable, épanouissement social, etc.) dans les projets et actions quotidiennes des politiques locales.

Il s'agit en quelque sorte d'un programme établi selon les principes du développement durable et traitant des aspects :

- environnementaux ;
- économiques ;
- sociaux et culturels ;

Au travers de son agenda 21 local, la commune de Viroinval entend d'inscrire dans une dynamique plus approfondie de développement durable.

Environnement	➤ Poursuivre son implication dans les principes du développement durable ➤ Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de Viroinval ➤ Réussir une réduction de l'empreinte écologique globale de la commune ➤ Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel de la commune
Économique	➤ Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune ➤ Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification ➤ Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)
Social	➤ Promouvoir une mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes alternatifs ➤ Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité ➤ Favoriser les activités intergénérationnelles ➤ Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité commune ➤ Réduire les incivilités ➤ Renforcer la cohésion et la réinsertion sociale ➤ Favoriser le maintien des jeunes dans la commune ➤ Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante et un accueil extra-scolaire de qualité
Culturel	➤ Elargir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et réduire la fracture numérique ➤ Améliorer la communication et l'information sur la vie associative existante afin de mieux la diffuser et de promouvoir ses actions ➤ Assurer une salle fonctionnelle et polyvalente dans chaque village de l'entité et en améliorer la gestion ➤ Perpétuer les traditions ➤ Intégrer la population à la dynamique socioculturelle

Article 2 §2. Décret relatif au développement rural

« Dans le cadre de son Opération de Développement Rural, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir l'efficacité, la résilience et la suffisance et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir :

- 1° le souci de préserver les intérêts des générations futures ;*
- 2° l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;*
- 3° la participation la plus large des acteurs ;*
- 4° la mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural ;*
- 5° la solidarité avec les autres territoires ;*
- 6° l'évaluation permanente.*

En outre, simultanément à son programme communal de développement rural, la commune peut décider de procéder à l'élaboration d'un Agenda 21 local. Celui-ci se définit dans le cadre d'une élaboration conjointe à un programme communal de développement rural comme étant marqué entre autres par des efforts accrus en termes de concertation et d'implication tant des parties prenantes que des différents départements de l'administration locale, d'évaluation des impacts et de maîtrise de l'empreinte écologique. Dans ce cas, le programme communal de développement rural et l'Agenda 21 local font l'objet d'un seul et même document ».

Comment y arriver :

Par la consultation et l'information des citoyens et l'implication des différents départements de l'administration locale.

Par la mise en place d'un comité spécifique au sein de la CLDR : travail sur base d'une grille de lecture spécifique afin de mettre en évidence la pertinence ou non des projets dans le cadre d'un engagement de type A21L

Par la vérification de la prise en compte des piliers du développement durable dans les fiches-projet, et la détermination d'indicateurs de résultats.

Par l'évaluation des impacts et de maîtrise de l'empreinte écologique.